

Une autre vie s'invente ici

Comment construire un projet agroécologique qui intègre la transition agricole et alimentaire ?

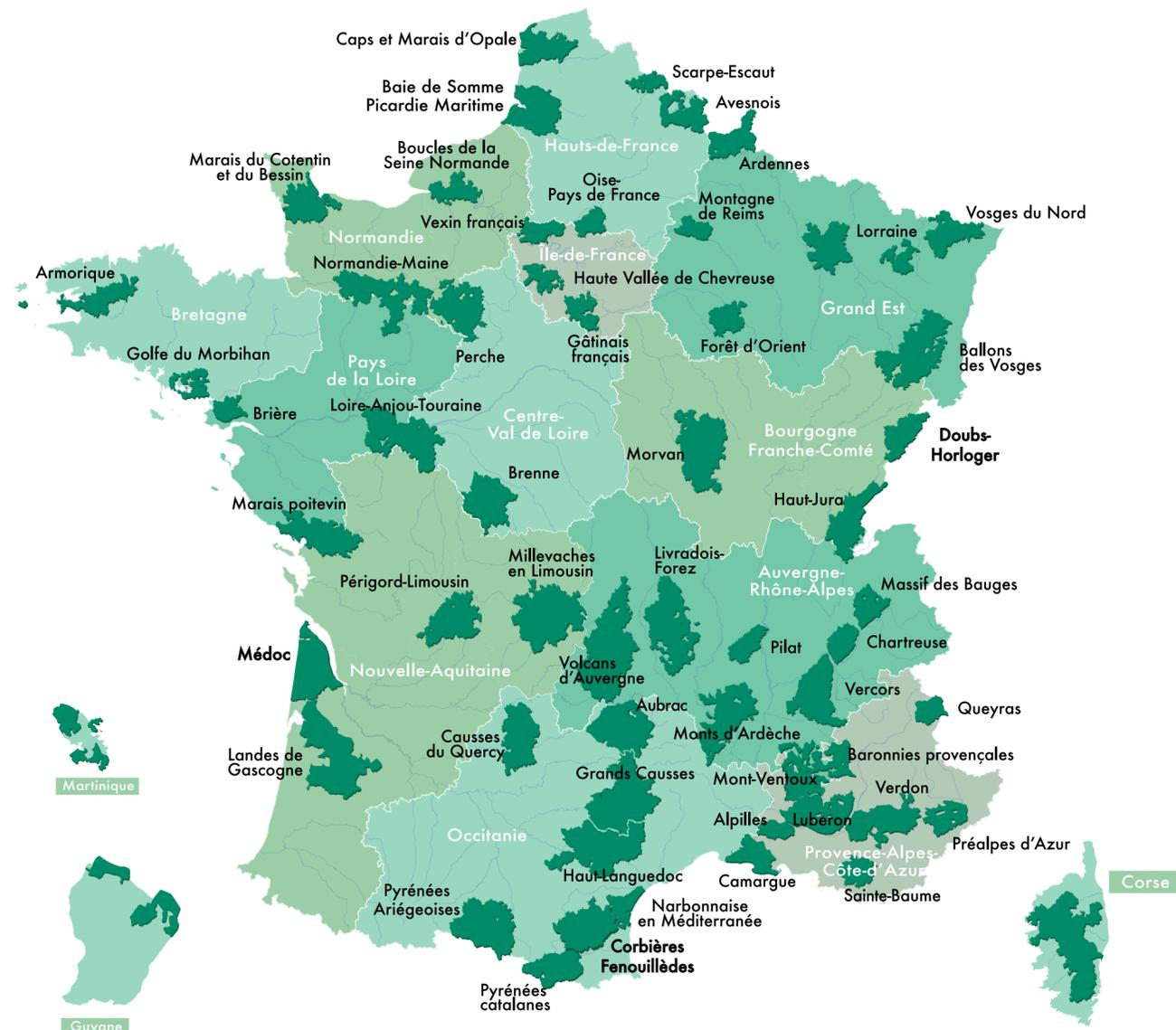


ACTES

Du webinar du 3 septembre 2021
et du séminaire du 7 au 9 septembre 2021



58 Parcs naturels régionaux de France



© FPNRF

SOMMAIRE

Webinaire d'introduction	3
Actualités du réseau des Parcs sur l'agriculture et l'alimentation	3
Partenariats en cours	4
Présentation du Parc des Boucles de la Seine normande	6
Présentation du programme du séminaire et échange avec les participants.....	7
Séminaire agriculture et alimentation au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande	8
Circuit 1 - Étude de cas du Marais Vernier : concilier enjeux environnementaux et pratiques agricoles	8
Atelier 1 - Faire émerger et conforter les pratiques agroécologiques dans les Parcs : du diagnostic au plan d'actions et plus particulièrement l'accompagnement agronomique.....	10
Circuit 2 - Gestion et valorisation des haies	12
Atelier 2 - Quelle place pour les projets collectifs énergétiques dans l'activité agricole ?	13
Circuit - Transition agricole et alimentaire.....	15
Débat mouvant « difficultés-solutions » autour de l'accompagnement à la transition.....	20
Le regard du sociologue : agriculture et alimentation, de révolutions en révolutions	21
Bilan du séminaire autour de la fresque réalisée par Mathilde Allard.....	23
Conclusions.....	24
Liste des participants	25
Cartes postales d'actions dans d'autres Parcs	26

3 SEPTEMBRE 2021

Webinaire d'introduction

▼ Actualités du réseau des Parcs sur l'agriculture et l'alimentation

INTRODUCTION

🗣️ **Guislain Cambier, Président de la commission agriculture et alimentation de la FPNRF**

Les défis à relever en matière d'agriculture et d'alimentation sont nombreux. Il faut parvenir à nourrir la population tout en préservant les ressources, ce qui correspond à une des missions des Parcs : en promouvant une agriculture adossée sur des territoires, à travers les chartes et le travail partenarial qu'ils mettent en œuvre, ils concourent à l'atteinte de cet objectif. Ils mobilisent aussi des outils tels que les contrats de Parcs ou les contrats territoriaux, les contrats avec les Agences de l'eau ou les Projets alimentaires territoriaux (PAT) tout en s'inscrivant dans des projets européens, voire dans des financements participatifs.

Dans ce contexte, la méthode déployée par les Parcs se doit d'être intégrée. Il faut partir de diagnostics territoriaux agricoles et alimentaires en s'appuyant sur les retours d'expérience et sur les outils tels que PARCEL ou ATERRE 2050, ou encore des outils de repérage tels que ceux déployés par RESOLIS. Ces démarches ont

été expérimentées sur le terrain, en particulier dans le Parc des Boucles de la Seine normande. Dans notre Parc de l'Avesnois, nous avons travaillé avec la FNAB la façon dont nous pouvions organiser des appels d'offres partagés par différentes communes, ce qui nous a permis d'accompagner le développement de l'agriculture biologique sur notre territoire, où elle représente 12,5 % de la Surface agricole utile (SAU).

Ce type d'actions est cependant complexe du point de vue technique et socioculturel. Il faut de la pédagogie pour souligner que rendre service à l'environnement revient à rendre service à la société, ce qui mérite une implication ainsi qu'un accompagnement par l'État. La loi Résilience et Climat est en particulier touffue et parfois difficile à mettre en place : elle contient cependant des mesures pour la réduction de l'artificialisation, qui seront à négocier au niveau régional et qui permettront de détendre la pression sur les terres agricoles. Ceci étant, il faudra encore agir pour faire reconnaître l'action des Parcs, notamment en termes de restauration collective. La loi Résilience et Climat ouvre aussi un droit à l'expérimentation qui permettra d'ajuster au mieux dans les territoires la proposition du repas végétarien dans les cantines.

Par ailleurs, l'UICN tient actuellement son congrès mondial à Marseille : la FPNRF et les Parcs y participent, ce qui met en valeur leur engagement en faveur de la transition. Nous espérons que notre participation permettra d'enrichir la Stratégie nationale pour la biodiversité, en particulier dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Cet été 2021, les ministères en charge de l'agriculture et de la Transition écologique ont aussi mis en place un plan national Pollinisateurs, et la Fédération a transmis un avis sur ce document pour l'améliorer.

Il faut aussi compter avec la future Politique agricole commune et le futur Plan stratégique national (PSN) de la France. Nous regrettons un certain *statu quo* en la matière, mais les Parcs sauront imaginer des projets dans leurs territoires en lien avec leurs acteurs. Nous participerons à cet élan.

🗣️ **Jacques Adenot, Vice-président de la commission agriculture et alimentation de la FPNRF**



Les Parcs se sont investis dans le Plan stratégique national (PSN) pour défendre la meilleure PAC possible. La PAC est un outil puissant pour orienter les politiques agricoles. Pour concilier production agricole et biodiversité, nous sommes mobilisés depuis plus d'un an pour défendre une PAC plus juste, plus agroécologique et plus adaptée aux spécificités des territoires, en particulier à ceux des aires protégées.

L'État a en effet classé les Parcs en aires protégées, et nombre de collectivités adhèrent à nos chartes et s'inscrivent dans les aires d'adhésion des Parcs naturels nationaux. La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a fixé un objectif de 30 % du territoire national en aires protégées. Dans ce contexte, la mobilisation des Parcs a suscité un important débat interne sur les outils de transition tels que les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et les Paiements pour services environnementaux (PSE), mais aussi sur les paysages et les outils emblématiques des Parcs – dont les prairies fleuries ou le pastoralisme. Ceci étant, nos propositions n'ont pas été retenues : la PAC et le PSN qui s'annoncent ne devraient que peu enrayer l'érosion de la biodiversité, y compris dans les aires protégées.

En effet, le modèle de l'aide surfacique n'est en rien remis en cause alors que l'emploi agricole n'est pas pris en compte, et les PSE (écorégimes) s'orientent vers les mêmes travers que les actuels Paiements verts. Les niveaux d'exigence sont faibles et la PAC ne développe aucune vision systémique à l'échelle des exploitations. De plus, l'agriculture biologique est mise au même niveau que la certification Haute valeur environnementale (HVE), et les moyens alloués aux aides agroenvironnementales sont encore trop limités. Or, les aires protégées sont en première ligne pour la transition agroécologique et la création de sites et d'exemples vertueux. Nombre de systèmes vertueux sont déjà menacés et risquent de sortir perdants de la nouvelle PAC. C'est notamment le cas de l'agriculture biologique et de l'élevage extensif. Malgré ce tableau, nous ne baissons pas les bras. Nous restons convaincus que les activités agricoles peuvent s'exercer dans le respect de la biodiversité. Nous continuerons d'expérimenter et de diffuser les bonnes initiatives afin que les Parcs naturels demeurent des territoires pilotes de l'agroécologie. Un rendez-vous est prévu le 14 septembre 2021 avec le MAA : nous souhaitons y faire valoir nos propositions et les spécificités des aires protégées dans le cadre de la PAC.

MISSION AUDIT AGRICOLE DE LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL »



☺ France Drugmant, FPNRF

Le référentiel agricole de la marque Valeurs Parc naturel régional a été révisé en février 2021 et il faut à présent retravailler les grilles d'audits : c'est la mission qui a été confiée à Bastien Galant. Le référentiel herbivores a été mis en réflexion puisqu'il faudra peut-être prévoir certains assouplissements prochainement. Enfin, un séminaire Marque Valeurs Parcs naturel régional aura lieu dans le Parc du Haut-Languedoc les 5 et 6 octobre 2021.

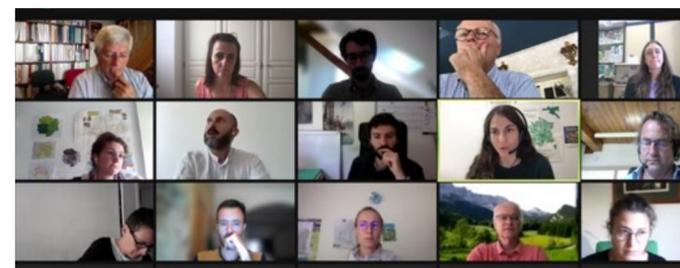
☺ Bastien Galant, FPNRF

Nous prenons activement part aux discussions sur les nouveaux marquages et sur les actualisations, ceci afin de lever les principaux points de blocage. Des ateliers sont prévus lors du prochain séminaire Marque Valeurs Parc, notamment pour affiner les indicateurs. L'objectif est de rendre l'utilisation des outils plus simple et de formuler une grille d'audit plus facile à utiliser. Nous comptons donc sur les Parcs pour nous formuler leurs suggestions et leurs retours d'expériences.

France Drugmant

Il s'agit aussi de signaler les outils déjà utilisés par les différents Parcs, afin qu'il soit possible de les proposer ailleurs.

Prochaines échéances et évolution de la mission PAC-PNR-PNN



☺ Florence Moesch, FPNRF

La mission PAC a été mise en place depuis plus d'un an en partenariat avec les Parcs naturels nationaux (PNN) et l'Office Français de la biodiversité (OFB). Nous avons travaillé depuis pour défendre nos positions. Le 9 juillet 2021, le MAA a annoncé les derniers arbitrages sur la PAC et le PSN, ceci à la suite d'un cycle de concertation, et ces arbitrages ont été globalement décevants. Le 31 juillet, le PSN a été soumis à l'Autorité environnementale (CGDD), qui devra faire connaître son évaluation au plus tard le 20 octobre prochain. En novembre et décembre aura lieu une consultation du public sur le PSN, qui ne devrait guère évoluer. Enfin, en janvier 2022, le PSN sera envoyé à la Commission européenne pour être validé, ce qui devrait nécessiter de longs mois. Le texte entrera en vigueur en 2023.

Nous serons attentifs à l'évaluation du CGDD, qui devrait auditionner la Fédération : nous pourrions donc exprimer nos points de vue sur le décalage entre le PSN et les objectifs environnementaux français et européens, en particulier en ce qui concerne les aires protégées. Nous avons aussi rendez-vous avec le cabinet du MAA, ce qui nous permettra de solliciter notamment une adaptation du PSN dans les aires protégées. Un courrier commun sera co-signé par les Parcs nationaux, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et la Réserves naturelles de France afin de signaler au Premier Ministre l'insuffisance de cohérence entre les politiques publiques environnementales et agricoles, en particulier dans les aires protégées.

Ceci étant, des cartes sont à jouer au niveau régional, ce qui concerne très directement les Parcs. En septembre et octobre 2021 seront organisés des concertations régionales sur les mesures de la PAC gérées par les Régions : aides à l'investissement et à l'installation, mesures LEADER et projets de coopération, MAEC forfaitaires.

Nous avons obtenu une rencontre avec Régions de France pour en savoir plus sur l'organisation de ces concertations, et nous proposons durant les semaines à venir une visioconférence avec les Parcs et les inter-Parcs intéressés afin de partager les informations et les contacts que nous aurons obtenus.

Le partenariat avec les PNN et l'OFB a été renouvelé et nous réfléchissons actuellement à faire évoluer la mission qui m'a été confiée en 2022 et 2023. Les suggestions des Parcs à ce sujet sont attendues, mais plusieurs pistes sont possibles. Il pourrait s'agir en premier lieu de mobiliser au mieux les outils PAC au sein des Parcs, notamment les MAEC (qui ont été totalement revues), ceci à travers des notes d'information, des formations et des échanges entre Parcs, et nous pensions aussi dresser un bilan de notre plaidoyer sur la PAC.

La deuxième possibilité est de faire en sorte de mieux connaître et faire connaître l'état des systèmes agricoles des Parcs. En effet, nous avons remarqué au cours de notre action que les Parcs n'étaient pas toujours considérés comme suffisamment légitimes pour aborder l'agriculture. Nous pourrions mettre en place un Observatoire de l'agriculture dans les Parcs, notamment en nous appuyant sur les nouvelles statistiques agricoles et en recensant les initiatives qu'ils ont prises.

Troisième axe possible, l'expérimentation et l'exploration des outils d'accompagnement de la transition agroécologique, puisqu'il faudra se tourner vers d'autres outils que ceux de la PAC. Il s'agit de mieux valoriser les expérimentations mises en place par les Parcs, notamment les PSE, mais aussi de développer des MAEC expérimentales.

Il faudra aussi explorer les possibilités offertes par le futur projet européen LIFE Stratégique Nature, important projet national qui sera porté par l'OFB et qui apportera une enveloppe budgétaire assez importante. Ce projet comportera un volet sur la transition agroécologique dans les aires protégées et nous devons y être attentifs.

▼ Partenariats en cours

LE PROJET COLLECTIF TRICOLOR



☺ Pascal Gautrand, Made in town

En France, l'élevage ovin est entièrement consacré à la production de viande et de lait, ce qui engendre une sous-valorisation des coproduits tels que la laine et le cuir. À travers le collectif Tricolor, nous avons donc souhaité mettre en place une association afin de renouer le dialogue entre éleveurs, métiers de la transformation et mise sur le marché final. Historiquement, la laine a en effet été utilisée dans de nombreux secteurs, et des solutions innovantes sont sans aucun doute à inventer pour éviter que 14 000 tonnes de laine produites en France ne soient brûlées ou exportées vers l'Asie.

Les Parcs sont en première ligne sur cette question qui n'est pas uniquement économique. Il s'agit de sauvegarder des cultures locales, puisque l'on compte 58 races ovines en France, et ainsi de raconter des histoires à travers les produits.

Pour y parvenir, il faut d'abord cartographier le gisement en laine et mettre en place des outils pour mutualiser les méthodes de transformation pour réduire les coûts et toucher le plus grand nombre d'éleveurs possible. Il faut aussi sensibiliser les usagers, qu'il s'agisse de marques ou de consommateurs. Nous entretenons donc un partenariat avec les Parcs en ce sens. Il peut prendre la forme de projets pilotes qui peuvent se multiplier, comme cela a été le cas avec les Parcs du Haut-Languedoc et de Lorraine. Nous avons aussi mis en place un questionnaire en ligne pour mieux connaître la cartographie de la matière première produite par les différents éleveurs. Les Parcs intéressés peuvent sur ces deux points se rapprocher de France Drugmant.

👉 **Lien vers le questionnaire à l'attention des éleveurs dans lequel nous avons rajouté la question permettant de faire la connexion avec les PNR prescripteurs.**

✉ **Contact : Pascal Gautrand, Made in Town
Courriel : pascal@made-in-town.com**

FILIÈRES BIO TERRITORIALISÉES ET PROJET DE CONVENTION AVEC LA FNAB



© PNR Avesnois

🕒 **Clément Charbonnier, FNAB**

Les filières bio territorialisées prennent place au sein du programme Territoires bio-pilotes que la FNAB développe depuis une dizaine d'années, et s'intéressent aux questions environnementales et économiques ainsi qu'à l'installation des agriculteurs. L'équipe qui les porte s'est peu à peu développée et j'y suis à présent chargé des territoires au niveau national, aux côtés de chargés de mission Territoires en poste dans les Groupements d'agriculteurs biologiques (GAB).

J'anime le réseau national des Territoires bio-pilotes, qui regroupe une quarantaine de collectivités, dont plusieurs Parcs, particulièrement innovantes pour le développement de l'agriculture biologique. La question des filières bio territorialisées a été priorisée en 2021 pour soutenir les territoires qui ne présentent pas un potentiel assez fort pour déboucher sur des filières locales longues. À cette échelle intermédiaire, le travail consiste à envisager le rôle des collectivités dans le développement des filières en s'appuyant sur le monde de la recherche, mais aussi en organisant des rencontres régulières avec les collectivités de ces territoires, auxquelles les Parcs sont conviés.

Cette année, une dizaine de Parcs ont été sollicités pour suivre cette démarche et nous espérons qu'ils participeront pleinement au développement des filières bio territorialisées. Nous produisons aussi des outils tels que la future grille d'analyse des filières, qui permettra aux territoires de diagnostiquer leurs situations par rapport aux objectifs environnementaux, de développement économique, etc. Les échanges avec les territoires seront poursuivis afin d'alimenter cette dynamique. Cette production est valorisée sur le site Internet :

👉 <https://territoiresbio.fr>

Avec France Drugmant, nous travaillons enfin à un projet de convention entre la FPNRF et la FNAB afin de formaliser les partenariats noués ces dernières années et d'avancer en matière d'agriculture biologique dans les territoires des Parcs.

ALIMENTATION ET FILIÈRES DURABLES



© PNR Périgord Limousin

🕒 **Marie Cosse, RESOLIS**

RESOLIS est une association spécialisée dans l'observation et la recension d'initiatives et de politiques publiques en faveur de la transition. Nous travaillons en ce sens depuis 2018 avec la FPNRF, mais aussi avec des fédérations de collectivités locales telles que Régions de France, l'Assemblée des départements de France, France urbaine ou le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire.

En partenariat avec la FPNRF, nous avons déployé des projets au sein de 12 Parcs pilotes et avons observé en tout plus de 200 initiatives recensées sur le site Internet de la Fédération, qui comporte une carte interactive de celles-ci :

👉 [carte des initiatives](#)

Quinze publications sont parues depuis 2018 et nous avons contribué à l'émergence de dynamiques locales au sein de Parcs.

Le processus d'observation des initiatives se poursuit, puisque nous sommes en train de répondre avec certains Parcs à des appels à projets régionaux, notamment en Corse. Nous leur donnons de la visibilité et sommes en phase de prospection de nouveaux Parcs pour participer à cette observation. Nous avons aussi développé un volet thématique, notamment à travers un projet financé par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et le MTE afin d'explorer notre base de données d'initiatives au prisme de 14 thèmes prioritaires pour la transition. Ce projet pourrait être utile aux Parcs.

En 2021, nous pilotons également un projet avec un consortium de structures – dont la FPNRF – sur la recension de mesures de politiques publiques déployées pendant la crise sanitaire ou en prévision d'autres crises pour mettre en œuvre la résilience. RESOLIS vient aussi d'être reconnu lauréat du PNA aux côtés de la Fédération nationale des CUMA au titre d'un projet qui vise à recenser et à approfondir des initiatives de transformation en vue de structurer des filières locales.

D'autres pistes de coopération se dessinent. Nous travaillons avec le programme Man and biosphere de l'UNESCO, qui regroupe des réserves naturelles, et il est possible d'envisager des partenariats en termes de recensement d'initiatives locales de transition. RESOLIS s'est aussi engagé aux côtés de la Fédération des Parcs dans un projet de coopération décentralisée entre le Québec et la Normandie.

Toutes ces actions sont parties de la réflexion et de l'engagement dans un projet national aux côtés des Parcs. Nous souhaitons étendre cette démarche en termes géographiques, d'outillage et d'accompagnement auprès d'autres partenaires tels que le BASIC ou encore la FNAB, en mettant en commun des ressources humaines et financières.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLEVEURS



© J.-P. Fournioux • PNR Livradois

🗣️ Philippe Mestelan, Scopela

J'ai participé à un atelier préparatoire à ce séminaire autour de l'accompagnement des pratiques des éleveurs, ce qui correspond au travail de Patur'Ajuste. Ce réseau s'appuie sur une démarche scientifique et technique construite avec l'INRAE depuis une dizaine d'années pour valoriser les milieux naturels via l'élevage. Nous nous situons dans la continuité du concours Praires fleuries, devenu Concours des pratiques agroécologiques qui comprend désormais un volet concernant l'agroforesterie. Il s'agit de cesser de considérer la biodiversité comme une contrainte et de la voir plutôt comme quelque chose qui se construit.

Patur'Ajuste relève au départ de l'INRAE, mais est à présent porté par Scopela, qui est une SCOP regroupant cinq

associés qui continuent à échanger avec des chercheurs. Nous appliquons cette démarche avec de nombreux Parcs et nous avons depuis une dizaine d'années mis en place une batterie d'outillages techniques pour accompagner les éleveurs.

Les résultats obtenus dans les fermes impliquées sont favorables, bien que nombre d'éleveurs restent non intéressés par notre démarche. Nous défendons un recul de l'artificialisation de la production et visons à aller toujours plus loin en termes d'agroécologie sur le long terme. Patur'Ajuste s'articule aujourd'hui en trois niveaux :

- L'intervention dans les fermes auprès des éleveurs, que nous assurons nous-mêmes aux côtés de techniciens de Parcs ou de Chambres d'agriculture, etc. ;
- La dimension territoriale et collective, puisque nous avons appris que les éleveurs ne peuvent pas progresser seuls ;
- Le niveau national, à travers la publication de ressources techniques déclinées en fiches thématiques.

À travers ce séminaire, j'aimerais échanger avec les Parcs à propos du renforcement de leurs propres compétences internes, puisque pour le moment, rares sont leurs chargés de mission intervenant en appui direct auprès des éleveurs, bien que le Parc des Marais d'Opale joue en quelque sorte un rôle de précurseur en la matière. Nous souhaiterions aussi pouvoir agir sur le contenu de l'enseignement agricole pour mieux le mobiliser autour des questions qui nous préoccupent.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

🗣️ Philippe Mestelan

Le soutien de la future PAC aux pratiques agroécologiques n'est pas à la hauteur de nos attentes, mais j'espère que celle-ci n'interdira pas ce type de pratiques vertueuses. Nous pourrions collectivement développer une attention aux freins que la nouvelle réglementation pourrait apporter.

▼ Présentation du Parc des Boucles de la Seine normande



🗣️ Jacques Charron, Président du Parc des Boucles de la Seine Normande

Je me sens particulièrement concerné par les propositions jusqu'ici, tout d'abord parce que la Normandie, et donc le Parc des Boucles de la Seine Normande, est un territoire de polyculture et d'élevage. Pour le Parc, l'agriculture est une évidence, et son équipe est totalement impliquée dans cette thématique. Nous nous désolons en particulier de voir des prairies naturelles retournées faute de stratégie territoriale aux niveaux européen, national et local.

Le Parc des Boucles de la Seine Normande est bordé à ses extrémités ouest et est par les agglomérations du Havre et de Rouen. Ces deux espaces urbains et industriels ont été conçus dans les années 1970 pour disposer, à proximité, d'un poumon vert traversé par la vallée de la Seine, elle-même parcourue de sites industriels. Le Parc des Boucles de la Seine Normande a été conçu au départ dans un territoire plus restreint que celui qu'il occupe aujourd'hui, puisqu'il comprend désormais 75 communes. Ses trois grandes collectivités partenaires sont la Région Normandie et les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, les intercommunalités jouant un rôle de plus en plus important.

Le Parc couvre une surface de 89 700 hectares peuplée de 106 000 habitants et comprend neuf aires protégées avec une protection forte, un site RAMSAR et sept sites Natura 2000, 3 routes touristiques. Son équipe est organisée en pôles : aménagement du territoire, éducation et culture, transition économique, eau et biodiversité, communication et administration. Le pôle transition économique comprend des chargés de mission centrés sur la forêt, l'agriculture, l'alimentation et les espèces spécifiques (dont le canard de Duclair).

La charte du Parc court jusqu'en 2028, et ses ambitions sont les suivantes :

- Garantir les équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels ;
- Coopérer pour un développement local durable, innovant et solidaire ;
- Tisser des liens entre les habitants et leur territoire, en construisant un sentiment d'appartenance et une culture commune.

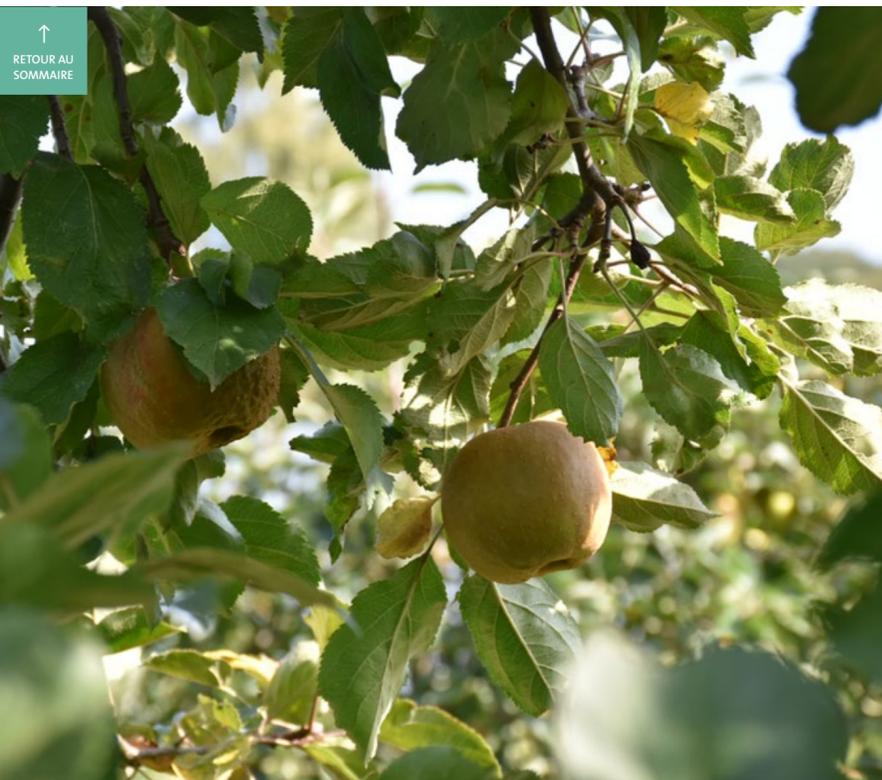
Dans ce contexte, je suis particulièrement préoccupé par l'appropriation des ambitions du Parc par les acteurs du territoire, au-delà des expertises et des compétences qu'il développe. Le Bureau souhaite ainsi renforcer le lien avec ces acteurs, qu'il s'agisse des communes, des habitants ou des acteurs économiques dont font partie les exploitants agricoles.

🗣️ Mathilde Allard, Parc des Boucles de la Seine Normande

Je suis responsable du pôle Transition économique du Parc des Boucles de la Seine Normande. L'agriculture représente dans notre Parc 3 % des emplois et 7 % des établissements. Le territoire comprend de nombreux établissements industriels et artisanaux dans le secteur agroalimentaire : ils transforment à la fois des produits de territoire et des produits venant des ports (dont le chocolat, le café, etc.). Le territoire est fortement rural

et est couvert à hauteur de 27 % par la forêt et de 54 % par les terres agricoles. La surface en herbe est plus forte dans le Parc qu'au niveau départemental et régional, mais la surface agricole diminue, et ce recul touche particulièrement les surfaces herbagées.

La population agricole vieillit et diminue (plus de 50 % des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans), et l'élevage prédomine, en particulier dans les nombreuses zones humides. L'élevage bovin est le plus courant, mais la polyculture-élevage est aussi présente. On trouve aussi du maraîchage, de l'arboriculture et une petite part de grandes cultures. Le territoire du Parc comprend des signes officiels de qualité et d'origine : AOP (Calvados, Camembert, Pommeau, Pont-l'Évêque), IGP concernant le poulet, le porc et le cidre et Agriculture biologique (2,8 % de la SAU). La taille moyenne des exploitations est d'environ 50 hectares.



© FPNRF

La thématique agricole est très transversale dans l'action du Parc. L'artificialisation des sols est une préoccupation importante, puisque nous sommes entourés par de grandes agglomérations, la pression de l'industrie portuaire se faisant aussi sentir. L'action vers l'agriculture concerne aussi la biodiversité et les trames vertes et bleues, ainsi que la ressource en eau et la qualité des sols. Nos objectifs sont aussi centrés sur l'alimentation locale, le développement des filières alimentaires et de matériaux, l'accompagnement des entreprises dans des démarches environnementales et l'énergie.

Lors du séminaire, nous nous pencherons sur l'accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques, notamment en termes de pratiques extensives dans les zones humides. Le Parc participe depuis près de trente ans à la programmation des mesures agri-environnementales, plus de 4000 hectares de prairies étant sous contrats. Le Parc a aussi mené des travaux sociologiques auprès des éleveurs, afin de mieux les accompagner en termes de perspectives et de débouchés. Depuis 2020, nous animons le concours général agricole des pratiques agroécologiques, et nous ambitionnons de passer à 6 % de la SAU en agriculture biologique en 2028 : nous menons donc actuellement une étude en ce sens.

Le deuxième volet qui vous sera présenté concerne les haies, qui sont prises en compte par notre charte forestière. Vous prendrez connaissance notamment d'arbres têtards dont la valeur est patrimoniale dans le Parc : des chantiers-tests ont été mis en place pour redonner de la valeur économique à l'entretien de ce type d'arbres, des programmes de plantation sont en cours, et nous souhaitons nous impliquer en faveur du label de l'AFAC sur la gestion durable des haies. Le Parc s'engage aussi pour la structuration de la filière bois-énergie.

Le dernier volet est le développement des filières alimentaires locales. Depuis 2014, le Parc est actif pour la sauvegarde du canard de Duclair. L'élevage de cette

espèce locale a été relancé à partir de zéro, mais nous travaillons aussi sur d'autres filières et sur la valorisation des producteurs. Une [carte interactive](#) permet de valoriser ceux d'entre eux qui pratiquent la vente directe. Nous nous engageons aussi en faveur du lien entre les producteurs et les cantines. Une étude a été menée avec RESOLIS et la Fédération des Parcs sur l'état des lieux des initiatives en lien avec l'alimentation responsable.

Le Parc se positionne à présent sur la mise en place d'un Projet alimentaire territorial (PAT) en lien avec les agglomérations du Havre et de Rouen, en lançant une prospective sur les souhaits concernant l'agriculture et l'alimentation locales en 2050. Il en ressort des objectifs chiffrés et un projet de PAT qui sera présenté à l'automne 2021 : il permettra d'inscrire toutes nos actions sur l'agriculture dans une perspective claire et partagée.

François Charlet

Le Parc des Boucles de la Seine normande travaille-t-il en lien étroit avec la Région Normandie ?

Jacques Charron

C'est bien le cas. La Région Normandie est très attentive au développement des quatre Parcs qu'elle compte, et la question des haies sera notamment une préoccupation centrale. Le maintien des arbres têtards est essentiel et il est primordial de travailler ce point avec la Région et l'État, tout comme sur le maintien des prairies, qui sera difficile dans le cadre de la future PAC.

▼ Présentation du programme du séminaire et échange avec les participants

France Drugmant présente le programme du séminaire des 7, 8 et 9 septembre 2021, qui aura lieu dans le territoire du Parc des Boucles de la Seine normande.

François Charlet

Le programme de notre séminaire est remarquable, et il faut en remercier les élus, la direction et les techniciens du Parc des Boucles de la Seine Normande.

Jean-Michel Maupin, Parc des Boucles de la Seine Normande

Durant ce séminaire, vous allez visiter une partie de la commune de Caumont, et en particulier un site de permaculture. Ce magnifique projet a été lancé depuis près de deux ans à partir d'une ancienne pâture. L'exploitant commence à récolter après avoir planté 1500 arbres et arbustes entourés de canards de Duclair, de poules de races anciennes et de ruches, le tout fonctionnant en autonomie.

Jacques Adenot

Il me semble important de garder à l'esprit les axes de travail de la mission 2022-2023, et en particulier ceux qu'a rappelés Florence Moesch et la mobilisation des fonds du projet LIFE *Stratégie Nature pour la France*. Il faudra notamment retenir l'axe 2, « Faire connaître l'état des systèmes agricoles dans les Parcs, dans leur diversité », parce que nous manquons tous encore d'éléments permettant d'asseoir la légitimité des Parcs en matière d'agriculture dans le cadre d'une transition qui reste difficile.

Il faudra aussi continuer à accompagner, parce que les nouveaux outils de la transition écologique méritent d'être partagés entre Parcs et au sein du réseau des Parcs. Enfin, la PAC n'est pas un combat terminé : elle proposera tout de même des opportunités dont il faudra se saisir pour accomplir indirectement de grands progrès. Il est aussi important de faire connaître les partenariats en cours avec les Parcs, par exemple autour de la laine.

Enfin, nous n'avons pas dit notre dernier mot. Pour adopter une approche biologique intégrée, l'agriculture aura besoin de s'appuyer sur la PAC. La future programmation ne correspondra peut-être pas pleinement à nos attentes, mais il faudra pouvoir y saisir tout ce qui nous sera utile pour inviter les agriculteurs à avancer. Il faudra néanmoins que la PAC n'interdise pas les bonnes pratiques dans les aires protégées.

DU 7 AU 9 SEPTEMBRE 2021

Séminaire agriculture et alimentation au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

▼ Circuit 1 - Étude de cas du Marais Vernier : concilier enjeux environnementaux et pratiques agricoles

**Responsable : Wesley Riochet, Chargé de mission
Agriculture et environnement – PNR Boucle de la Seine
Normande**

PRÉSENTATION DU PARC DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE ET DU MARAIS VERNIER

↑
RETOUR AU
SOMMAIRE



© W. Beduchaud - PNR BSN

② **Aurélie Lasnier (Paysagiste du Parc) et Florian Rozanska (chargé de mission rivière et ichthyofaune du Parc)**

Lecture du Paysage et gestion de l'eau

Le Parc qui se situe sur la côte normande est délimité à l'est par Rouen et à l'ouest par Le Havre. Le paysage est légèrement vallonné avec des petites vallées s'élançant en direction de la Seine. Les coteaux sont boisés. Les vallées sont en prairie, bien que cette dernière tende à disparaître. Les fonds de vallée sont des zones humides. La forêt de Brotonne est proche. Elle appartenait au domaine royal, renommé pour son gibier et a même donné son nom au Parc à sa création. Dans les années 2000, une épidémie touchant les bovins s'est grandement propagée à cause du contact des cerfs avec le bétail, ce qui a valu leur éradication de la forêt de Brotonne. La confusion récurrente entre le Parc de Brotonne et la Bretagne a poussé à renommer le Parc. Aujourd'hui, le nom du Parc met en avant les boucles remarquables du fleuve qui le traversent. La Seine est endiguée sur toute cette portion et jusqu'à son embouchure, les zones humides sont de fait assez limitées sur les rives. Beaucoup de bateaux marchands transitent avec un export de céréales très important : plus de 50 % du blé produit en France est exporté. Rouen est le premier port céréalier français et exportateur de céréales.

Les coteaux du Parc sont en silex, inexploitable, ce qui vaut de laisser la forêt en place. Les habitations sont construites en bas des coteaux, en zone non inondable. Un gradient de zone humide s'étend ensuite dans le marais jusqu'aux rives. Situé sur le plateau calcaire de Caux et pour une surface totale de 3940 ha, le Marais Vernier est divisé en plusieurs parcelles séparées par des haies : c'est un système de type bocage. On retrouve un peu d'élevage bovin laitier, mais ce sont principalement des cultures (céréales, lin, etc.) qui y sont menées. Il se divise en deux parties : la première est tourbeuse avec un système prairial majoritaire, la seconde est alluvionnaire avec prairies et cultures.

Le marais est sensible aujourd'hui face à de nombreuses pressions, et constitue notre étude de cas. L'enjeu est de préserver à la fois les zones humides et la prairie, relativement aux activités agricoles et au changement climatique.

Géologie et hydrologie du Marais Vernier



© W. Beduchaud - PNR BSN

L'histoire géologique du marais commence au Tertiaire avec un dépôt sédimentaire : l'océan recouvre le bassin parisien depuis la côte nord-ouest de la France. Les couches sédimentaires se superposent avec une remontée des couches en bordure, prenant la forme d'assiettes empilées. Lorsque le climat se refroidit, le niveau de la mer baisse

et de nombreuses rivières se forment. Elles charrient des gros blocs, ce qui vaut la formation d'un tracé accidenté en méandres et plusieurs niveaux de terrasse. Par érosion, certains méandres viennent à être court-circuités : le Marais Vernier correspond justement à un méandre abandonné. Une dune se forme naturellement en amont de ce méandre abandonné et la matière organique s'accumule. Cette matière organique mélangée au calcaire du sol permet un bon drainage : de nombreuses sources se forment dans le marais. La chenalisation de la Seine fixe définitivement une nouvelle rive. Il en résulte deux marais : l'ancien s'est formé naturellement et le récent est lié à l'artificialisation de la Seine. Bien que les deux marais n'aient pas un sol de même composition, correspondant à la partie tourbière et alluvionnaire respectivement, le limon le rend très fertile.

Plusieurs tentatives d'assèchement du marais ont été réalisées, mais aucune action n'a été une réussite. La dernière tentative remonte au plan Marshall où l'objectif était de moderniser l'agriculture, avec construction d'une grande ferme, mais la démarche se solde une fois de plus par un échec.

Un système de clapets au niveau de deux structures hydrologiques sur le canal Saint-Aubin, entre le marais et la Seine, permet de contrôler le niveau de l'eau face au marnage du fleuve en période estivale. Une cote de gestion est fixée à 2 m d'après un arrêté préfectoral, sans autre précision sur les périodes d'utilisation, comment l'adapter aux situations, etc.

Travailler sur les niveaux d'eau pour concilier continuité écologique et agriculture

Or, l'anguille, une espèce dont la reproduction se fait en mer et le développement en eau douce, ne peut pas accéder au marais à cause des deux barrages, et ce malgré les passes à poisson. Pour faciliter la continuité écologique, un levier est donc de jouer sur le niveau de l'eau qui circule par le canal St-Aubin.

Après entente avec la préfecture, il est possible d'expérimenter des cotes de gestion différentes, tant qu'elles sont comprises dans une gamme de valeurs raisonnable, mais le texte officiel de l'arrêté n'en sera pas changé. Lorsque le niveau de l'eau est en dessous de cette consigne de 2 m, la tourbe se minéralise, donc le marais s'affaisse, se dégrade et peut contenir davantage d'eau, ce qui renforce les inondations lorsqu'elles ont lieu. Une inondation s'est produite en hiver 2017, recouvrant les parcelles des agriculteurs, et s'est prolongée sur plusieurs mois, débordant sur la belle saison où les animaux sont normalement mis à pâturer. Les riverains ont porté la faute sur la cote de gestion placée trop haut (2,05 m au lieu de 2 m). En réalité, ce serait plutôt un amalgame réalisé ici puisque l'affaissement du marais est davantage responsable de cette inondation particulièrement conséquente.

Les agriculteurs ont fait part de retours négatifs quant à la gestion de cette cote, mais les locaux, parfois ici présents depuis des générations, ne comprennent pas toujours le fonctionnement fin du marais. Cette problématique a été l'occasion d'en discuter avec eux et de faire avancer les réflexions de gestion.

Une évolution aujourd'hui bloquée

Le terrain au centre du marais est une parcelle de 90 ha. Un morceau de 20 ha de cette parcelle est le premier et le dernier terrain à être recouvert en cas d'inondation. Le propriétaire n'habite pas dans la région, c'est un gestionnaire qui s'en occupe. Les terrains doivent être accessibles en début de saison pour mettre en place une part de prairie en pâturage, l'autre part en culture de vente. L'agriculteur suit des pratiques conventionnelles. Le respect de la consigne à 2 m est principalement maintenu pour convenir aux exigences de cet exploitant. Le propriétaire refuse de fragmenter sa parcelle et le Parc ne trouve pas de foncier pour déplacer les 90 ha plus loin (et la qualité du sol ne sera certainement pas aussi bonne que dans le marais). De plus, les pratiques actuelles

dégradent le marais, et la question de la réorientation de système est presque impossible à aborder avec le propriétaire.

Les agriculteurs font preuve de beaucoup de craintes par rapport à la nouvelle PAC. De plus, l'efficacité des mesures pour la biodiversité est difficile à juger. Tout ceci complique l'engagement des agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques, mais le lien a déjà pu être renoué. Les 12 éleveurs du Marais Vernier sont même engagés dans des MAE sur la prairie.

À cette gestion aujourd'hui difficile s'ajoutent d'autres contraintes de taille : les projets industriels se multiplient, comme avec la construction d'une fabrique de dihydrogène soumise à la compensation environnementale, une compensation qui va certainement empiéter sur le foncier agricole, et le changement climatique induira des débordements de la Seine, la remontée de l'océan et une salinité accrue jusque dans le marais.

Des lueurs d'espoir grâce à une connaissance fine des évolutions des niveaux d'eau

Une étude est aujourd'hui en cours pour connaître les évolutions du niveau de l'eau en continu, et donc du débit, jusque-là imprécisément connu par la seule information du niveau de cote. Il sera alors possible d'adapter plus justement le niveau de l'eau sur le plan technique, et de compléter l'arrêté préfectoral de façon à prévoir la variabilité des situations dans la gestion de la cote, pour la légitimité de la problématique devant les acteurs du territoire. Donc une fois ces connaissances acquises, un espoir de restaurer la continuité écologique pourra renaître.

Des remarques ou pistes ont aussi été suggérées par le dialogue entre chargés de mission :

- La compensation environnementale ne peut pas être une bonne mesure dans des zones sensibles comme dans le cas du Marais Vernier.

- Ouvrir le dialogue avec le gestionnaire de la parcelle de 90 ha puisqu'impossible avec le propriétaire : le système maïs-vente-bovin lait n'est pas très rentable économiquement et la disponibilité en eau dans le marais fait de la parcelle une ressource convoitée (encore plus avec le réchauffement : l'eau est rare).

VISITE D'UNE PRAIRIE DANS LE MARAIS VERNIER EN PRÉSENCE DE L'ÉLEVEUR

🕒 Daniel Blondel, éleveur au Marais Vernier et Thomas Boulanger, département et Conservatoire de l'Eure



© FPNRF

Daniel Blondel a une exploitation individuelle située entièrement dans le Marais Vernier. Ce sont 180 hectares répartis en 160 ha de prairie pour du bovin allaitant et 20 ha de cultures de vente. Le rôle du Conservatoire de l'Eure est l'acquisition foncière de terrains et la mise en place de mesures au résultat plus robuste que les MAE. Le conservatoire œuvre en particulier dans la remise en état des parcelles en friche ou pour la taille des haies.

Disposer de terres dans le marais est une chance, surtout en année de sécheresse, mais le chargement est quand même diminué ces années-là en privilégiant le pâturage pour les vaches aux besoins supérieurs. Il remarque que les vaches aiment moins brouter les années de sécheresse. Une étude de la valeur fourragère de la végétation du marais est en cours, partagée par le conservatoire et le PNR. Il semble que 2 espèces végétales viennent remplacer d'autres, mais leur valeur fourragère est bonne (en foin). La valeur fourragère de la prairie tend à diminuer ces dernières années au mois de juin. La prairie est fertilisée à hauteur de 40 uNPK. Les MAE sur la prairie sont avantageuses dans un tel cadre.

Les parcelles sont divisées en courtilles d'une quinzaine de mètres de large, séparées par des haies de ronciers. La ronce pousse d'un mètre tous les ans et n'est pas consommée par ses bovins. Les parcelles abandonnées deviennent en l'espace de 2-3 ans de la friche. Daniel Blondel taille régulièrement sa haie, mais des questions se posent sur l'époque de l'année à attendre vis-à-vis de la fructification des mûres, source de nourriture pour les animaux sauvages.

L'inondation des parcelles est un problème avec des animaux qui se retrouvent à patauger dans la boue : un désaccord sur la gestion de la cote se fait sentir.

L'exploitation offrait une assez bonne rentabilité économique pour vivre décemment jusqu'à l'an passé, mais cette année est mauvaise. Daniel Blondel travaille seul sur son exploitation, parfois accompagné d'un apprenti.

Quelques remarques des chargés de mission :

- Le principal objectif de l'éleveur est la vente de ses génisses à la meilleure rentabilité.
- On note qu'il n'y a pas de répartition des animaux sur les parcelles suivant leurs besoins.
- La ronce pourrait être mangée par les bovins, jusqu'à même constituer 30 % du contenu de la panse.

VISITE DES PARCELLES DU PARC À SAINT-NICOLAS & BAIL RURAL À CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

② **Aude Binet, chargée de mission ERC/foncier au Parc des Boucles de la Seine Normande**



© FPNRF

Le Parc dispose de plusieurs outils fonciers pour l'acquisition des terres. Leur objectif est d'acquérir 200 ha en zones humides. Ces espaces sont alors soumis à des baux ruraux auprès d'agriculteurs gestionnaires. Deux parcelles dans cette situation de 3 ha chacune sont observées. L'objectif est la préservation de la biodiversité dans les deux cas.

La première parcelle de 3 ha est en pâturage avec une limite de 2 UGB/ha. Ce critère n'est pas toujours facile à contrôler : il faut distinguer la charge au pâturage, la charge instantanée et la charge à l'année. Or, les interventions de contrôle sont nécessairement ponctuelles, le respect du critère repose donc principalement sur la bonne foi de l'éleveur. On remarque des rejets de certaines plantes (rumex). Il arrive que l'éleveur veuille monter le chargement (négociable suivant les circonstances : cette année 7 vaches pour 3 ha) ou charger plus au printemps et moins en automne. Or, la floraison et montée en graine se font au printemps, donc la négociation n'est pas toujours possible face à cet enjeu biodiversité.

L'autre parcelle de 3 ha est en fauche tardive, afin de laisser la montée en graine se faire. Mais certaines espèces végétales sont favorisées par la fauche tardive répétée, ce qui peut perturber l'équilibre de biodiversité.

Une troisième parcelle présente un bail à obligation réelle environnementale, où le contrat de respect de pratique se fait en contrepartie d'un conseil technique financé par le Parc.

Les suggestions des chargés de mission :

- Pour compenser les rejets par les vaches d'une part, le déséquilibre de biodiversité de la fauche tardive d'autre part : échanger les deux parcelles de temps en temps (mais cela signifie établir un calendrier d'échange, contacter régulièrement les agriculteurs) ;
- Ces parcelles peuvent faire l'objet d'une vitrine de la conciliation d'enjeux, en réalisant une expérimentation de pratiques alliant objectifs agricoles et de biodiversité. L'impact des pratiques sur la biodiversité est alors évalué par des relevés floristiques. Exemple d'expérience : effet de l'échange des parcelles fauche tardive/bétail sur la biodiversité ;
- Pas d'objectif agricole envisagé dans ce cahier des charges : on ne prend pas assez en compte la volonté et les besoins des éleveurs. Cet éleveur est un double actif dont l'activité agricole est minime, ce qui permet de concilier un tel bail, mais difficile d'exiger des autres éleveurs les mêmes contraintes ;
- Le critère de chargement est figé dans le marbre, ne permettant aucune adaptation face à la variabilité des situations : c'est un critère administratif impossible à gérer pour un éleveur en agroécologie. C'est d'ailleurs le premier reproche adressé aux MAE. On pourrait l'adapter en un critère de prélèvement : « 50 % de l'herbe broutée » compatible avec l'enjeu de biodiversité. Trop difficile à juger ? Face à la difficulté du suivi de la charge, ce n'est pas tellement le cas de ce critère-là, et un expert serait en mesure de le juger à l'œil nu ;
- Le dialogue sur l'ORE est peut-être à approfondir, pour que ce ne soit pas qu'une obligation mais une conciliation d'enjeux.

▼ Atelier 1 - Faire émerger et conforter les pratiques agroécologiques dans les Parcs : du diagnostic au plan d'actions et plus particulièrement l'accompagnement agronomique

Animation : Wesley Riochet, Parc des Boucles de la Seine normande et France Drugmant.

EXPOSÉS INTRODUCTIFS

Patur'Ajuste

② **Philippe Mestelan, Scopela**

Scopela est une SCOP de conseil et de formation pour les éleveurs et les techniciens dans le domaine de la valorisation des milieux naturels. Nous avons créé le concours Prairies fleuries en 2010 avec la FPNRF, et Scopela anime depuis le réseau technique [Patur'ajuste](#) pour accompagner les éleveurs à mieux appréhender la végétation et leur faire accepter que les animaux consomment des végétaux jusqu'alors considérés comme interdits. Dans cette approche, la valeur des prairies se fabrique via les pratiques d'élevage.

Nous travaillons avec des techniciens locaux qui animent des groupes d'éleveurs. Nous n'apportons pas de solutions à la base, mais nous accompagnons des éleveurs qui souhaitent être plus autonomes en les aidant à clarifier leurs objectifs et à améliorer leurs connaissances, ce qui les amène éventuellement à changer de pratiques. Ce travail est notamment effectué en collaboration avec des Parcs depuis 2010.

Nous avons beaucoup de détracteurs qui considèrent en particulier que l'herbe doit être mangée verte, alors

que l'herbe jaune peut être tout à fait qualitative. Nous considérons aussi qu'il est possible d'augmenter les revenus en baissant la production. Nous rencontrons aussi des difficultés avec les naturalistes qui jugent qu'il faut contraindre les pratiques agricoles, alors que Patur'ajuste considère que les pratiques agricoles fabriquent la qualité écologique. Ceci étant, les éleveurs qui coopèrent avec Scopela sont intéressés, polluent moins et travaillent mieux.

Les outils OPAAL et Sensibio, Olivia Rouziere Beaulieu, Bio en Normandie

Bio en Normandie est le GRAB de la région Normandie. Nous travaillons en lien avec les collectivités telles que les intercommunalités, les Parcs et les syndicats de l'eau.

Nous proposons deux principaux outils d'aide à la décision à destination des collectivités dans une perspective de transition agricole et alimentaire. Ils s'appuient sur des méthodes socio-psychologiques et permettent de dresser des diagnostics fondés, non seulement sur des déterminants structurels, mais essentiellement sur des ressorts intimes des agriculteurs. Ces outils permettent aux collectivités de guider des plans d'action à partir des profils des agriculteurs et de préparer la concertation territoriale.

Les outils proposés se nomment [Opaal](#) (Outil pour l'adaptation de l'agriculture locale), développé par Bio Nouvelle-Aquitaine et [Sensibio](#) (développé par Bio Hauts-de-France).

Le premier n'indique pas directement l'orientation vers l'agriculture biologique et peut être utilisé en vue de nombreux enjeux. Sensibio est adapté pour traiter du développement de l'agriculture biologique dans tel ou tel territoire. Tous deux reposent sur des enquêtes menées auprès d'agriculteurs ciblés. Ces enquêtes sont ensuite analysées, ce qui conduit à déterminer des profils d'agriculteurs, notamment selon leur plus ou moins grande sensibilité à l'agriculture biologique, mais aussi selon les aspects propres à leurs approches (entrepreneur, prudent, innovateur). Ces éléments sont couplés à ceux

qui ressortent de l'organisation d'ateliers, ce qui permet ensuite de construire des plans d'action tenant compte des freins, des leviers, et de ce que les collectivités peuvent apporter aux agriculteurs pour avancer.

Les grilles d'analyse des territoires

🗣️ Clément Charbonnier, FNAB

La grille d'analyse des territoires est un outil de construction empirique qui part des mouvements d'agriculture biologique et des collectivités qui les accompagnent. Elle reprend les grandes questions à se poser lorsque l'on souhaite développer l'agriculture biologique et/ou mener une transition agricole dans son territoire. Cet outil peut être utilisé à tous les stades de la réflexion locale et peut être utilisé également dans le cadre de la mobilisation des acteurs autour de la transition agricole.

La grille d'analyse [ici](#) des territoires s'adresse aux collectivités ainsi qu'à leurs prestataires et comporte des questions structurées autour de trois axes :

- Le potentiel de production biologique dans le territoire ;
- Le potentiel local de débouchés de l'agriculture biologique ;
- Le contexte politique et réglementaire local.

Les trois outils présentés ci-dessus ont été utilisés en 2021 par le Parc des Boucles de la Seine normande et sont en cours de finalisation dans son territoire.

SYNTHÈSE DU DÉBAT

La phase du diagnostic

Les outils de diagnostic tels qu'Opaal et Sensibio sont très pertinents pour aller vers les agriculteurs et apprendre à mieux les connaître individuellement et par profils. Ces outils psychosociaux fondés sur des entretiens semi-directifs mettent les agriculteurs en confiance et leur permettent d'évoquer leurs positionnements,



Organisation de l'atelier en configuration fish bowl © FPNRF

leurs difficultés, leurs besoins et leurs aspirations. *Bio Normandie* insiste sur le fait que ces entretiens n'évoquent pas en premier lieu un but – tel que la conversion à l'agriculture biologique – mais permettent d'établir des profils selon lesquels une communication dédiée sera ensuite adressée aux agriculteurs pour les orienter vers des démarches de transition s'ils le souhaitent, et ceci en fonction de leurs motivations.

Le positionnement des Parcs

La légitimité des Parcs à échanger et à travailler avec les agriculteurs doit être construite et assumée. Cette légitimité provient des projets de territoire cohérents développés à travers les chartes, et dont l'agriculture est l'un des volets essentiels. Il faut ainsi ne pas hésiter à assumer le rôle des collectivités (dont les Parcs) en tant que porteuses de l'intérêt général. Il importe donc de faire connaître et d'assumer en toute transparence les objectifs des Parcs lors des échanges, sans toutefois les imposer de façon verticale.

Il faut en particulier éviter de défendre un modèle unique de ferme et laisser toute sa place à la diversité. La légitimité des Parcs repose aussi sur la pertinence de leurs capacités techniques. À noter que les financeurs peuvent aussi contribuer à cette légitimité en confiant le rôle de pilote aux Parcs sur certaines questions. Les élus peuvent aussi renforcer celle-ci.

L'accompagnement plutôt que le conseil

L'approche technique du conseil est très familière des agriculteurs, qui ont tendance à s'en défier, ainsi que des normes. La posture des Parcs gagne donc à adopter celle de l'accompagnement du changement, ceci en s'inspirant du savoir sociologique en la matière. Pour ce faire, l'intervention d'un partenaire externe tel qu'un bureau d'études jouant le rôle d'un tiers de confiance est souvent nécessaire, car il permet de faciliter le dialogue. Le rôle des pairs et des collectifs de pairs est également primordial : il est essentiel de s'appuyer sur l'expérience de certains agriculteurs volontaires, voire d'ambassadeurs, pour transmettre certaines pratiques à d'autres exploitants ainsi plus ouverts au changement sur la base de savoir-faire concrets. Il faut ainsi libérer la parole des agriculteurs, notamment sur leurs ressentis, ce qui est crucial pour faire émerger l'action collective.

Il faut le plus souvent partir de problèmes de terrain, qui touchent directement des agriculteurs. Les questions de l'érosion, du ruissellement et de la qualité de l'eau sont par exemple de bons leviers pour initier des démarches de transition. Il en va de même pour les approches en termes de qualité de l'alimentation et de santé des agriculteurs. L'intervention de partenaires tels que les techniciens des coopératives, des Chambres d'Agriculture ou des Agences de l'eau permet souvent aussi de renforcer les moyens des Parcs et de faciliter l'instauration de la confiance.

Il importe aussi beaucoup de s'adresser à l'ensemble des agriculteurs pour éviter les postures clivantes et l'opposition frontale entre différents modèles agricoles. Ainsi, l'objectif du passage à l'agriculture biologique ne doit pas être défendu en tant que tel. Dans le même état d'esprit, l'affichage des bonnes pratiques est souvent contre-productif, car stigmatisant. Chacun doit pouvoir avancer à son rythme. Autre point d'attention, le fait de penser les projets agricoles dans leur cohérence, et notamment de s'intéresser aux débouchés et aux filières,

par exemple en cas de passage à l'agriculture biologique.

Enfin, il importe de capitaliser les expériences et de les rendre disponibles entre Parcs et entre agriculteurs. C'est là l'un des rôles de la FPNRF, qui met à disposition des outils communs et qui organise des séminaires agriculture. C'est aussi ce que propose RESOLIS à l'échelle nationale. La démarche Patur'Ajuste repose elle aussi sur des groupes de transmission aux niveaux locaux, régionaux et nationaux : elle met ainsi en commun des pratiques, des définitions d'objectifs, des approches de construction du revenu, etc. Ses retours d'expériences sont aussi stabilisés à travers l'INRAE. L'intérêt de l'approche du GERDAL a aussi été soulignée par le Parc de la Chartreuse. Le GERDAL, Groupe d'Expérimentation et de Recherche Développement et Actions Localisées (association Loi 1901), est composé de sociologues du travail et du développement, intervenant dans le secteur du développement rural et du développement local.

L'intérêt du dispositif Patur'Ajuste

Le dispositif Patur'Ajuste a été salué par les Parcs qui l'ont utilisé pour sa souplesse et pour la qualité de sa démarche auprès des éleveurs. Il repose sur le relèvement des connaissances des éleveurs, grâce à des échanges entre eux et avec Scopela, afin qu'ils changent de regard sur les prairies, ceci en fonction de critères précis et partagés. Entre autres outils, plusieurs Parcs ont indiqué que la MAEC et le concours Prairies fleuries ont le mérite d'intéresser les éleveurs à ce qui se passe dans leurs espaces et de créer du lien entre eux. Mais il faut aussi compter avec le temps : il faut souvent plusieurs années pour qu'un groupe d'éleveurs converge à travers la formulation d'objectifs communs.

Par exemple, il faut parfois du temps pour que les éleveurs bovins se rendent compte que les vaches consomment les ronces et pour qu'ils changent de regard sur la végétation arbustive, qui protège la pousse de l'herbe à ses pieds et qui peut jouer un rôle important en cas de sécheresse.



© PNR Pilat

De plus, Scopela peut intervenir pour montrer aux éleveurs que l'herbe sèche est un aliment de bonne qualité pour les animaux.

Scopela remarque des relations souvent difficiles avec les naturalistes, qui considèrent encore généralement que l'agriculture perturbe les milieux, alors qu'elle construit en fait la biodiversité. Le Parc de l'Avesnois relève que les botanistes adoptent souvent des analyses à la parcelle, alors que la logique des exploitations est différente : il faut être attentifs à ce genre de difficultés et faire dialoguer en interne les métiers des Parcs avant de s'adresser aux agriculteurs.

▼ Circuit 2 - Gestion et valorisation des haies

Responsable : Julien Chesnel, Chargé de mission Forêt Filières bois – PNR Boucle de la Seine Normande

CHANTIERS D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION - SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE

Le circuit a commencé par la visite d'un chantier d'entretien et de valorisation de haies sur une parcelle appartenant au PNR à Saint Martin de Boscherville.

La parcelle visitée est une parcelle de type prairie humide, très peu exploitable en hiver, utilisée principalement en fauche et en pâturage. Propriété du PNR, la parcelle est gérée par BRE (bail rural à clauses environnementales) du fait de son intérêt pour la biodiversité et le paysage. Imposé par la SAFER, l'exploitant (monsieur Berland) bénéficie d'un fermage fortement réduit en contrepartie du respect de certaines clauses environnementales : non-retournement des prairies, limitation de la fertilisation, interdiction des produits phytosanitaires, limitation du chargement, fauche tardive... Les haies de la parcelle disposent de nombreux arbres têtards, dont certains en mauvais état. Le PNR a donc lancé un projet de restauration de la haie, avec un volet valorisation en bois énergie.

Présentation de la Cuma et des acteurs de la filières

② Philippe Dilard, Cuma Haies'nergies & Territoires

La Cuma Haies'nergies rassemble près de 200 adhérents. Elle intervient dans la Seine-Maritime et l'Eure. Elle accompagne les agriculteurs sur la gestion de la haie et des chantiers de production de bois de haie, ainsi que sur l'identification de débouchés commerciaux. Elle fournit le matériel pour les chantiers : coupe (sécateur, lamier), transformation du bois (déchiqueteuse, scieur), transport et stockage. L'organisation logistique des chantiers est cruciale pour optimiser les coûts. Grâce à sa connaissance du terrain, le Parc apporte son expertise pour l'organisation des circuits et notamment la portance des sols par rapport au poids des machines.

Le bois tombé est valorisé en bois d'œuvre et de construction grâce à une scierie mobile. Une petite partie du bois peut être valorisé en bois bûche, mais la grande majorité de la production part en plaquettes. Environ 70 % des plaquettes sont autoconsommées par les agriculteurs, principalement en chaudière (habitation et bâtiments d'exploitation) mais également en paille, en litière animale ou en BRF (bois raméal

fragmenté) dans les champs. Les 30 % restants sont rachetés par l'association EDEN (Energies Durables en Normandie), une association créée par des agriculteurs pour développer le bois énergie, pour être revendus aux chaufferies collectives.

Présentation du Plan de Gestion durable des Haies et du Label Haies

② Laurent Nevoux, AFAC Normandie

Le Plan de gestion durable des haies (PGDH) a été développé dans le cadre du Plan national de développement de l'agroforesterie afin de disposer d'un cadre type harmonisé à l'échelle nationale, validé par le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Transition Écologique. Il a été accompagné par le développement d'un outil numérique visant à faciliter la saisie des informations. Il comprend un diagnostic ainsi que des préconisations pour la gestion des haies (planification des travaux) à l'échelle de l'exploitation. Il vise ainsi à améliorer l'accompagnement des agriculteurs sur l'entretien et la valorisation des haies, avec un enjeu d'appropriation des enjeux par l'agriculteur.

Le Label Haies a été développé en réponse à plusieurs besoins : le besoin de garanties sur la gestion durable et la traçabilité dans les filières bois énergie, qui se sont fortement développées grâce aux fonds de l'ADEME ; le besoin d'une meilleure valorisation du bois énergie ; le manque de financements publics sur l'entretien de la haie, la plupart des politiques publiques étant focalisées sur la plantation.

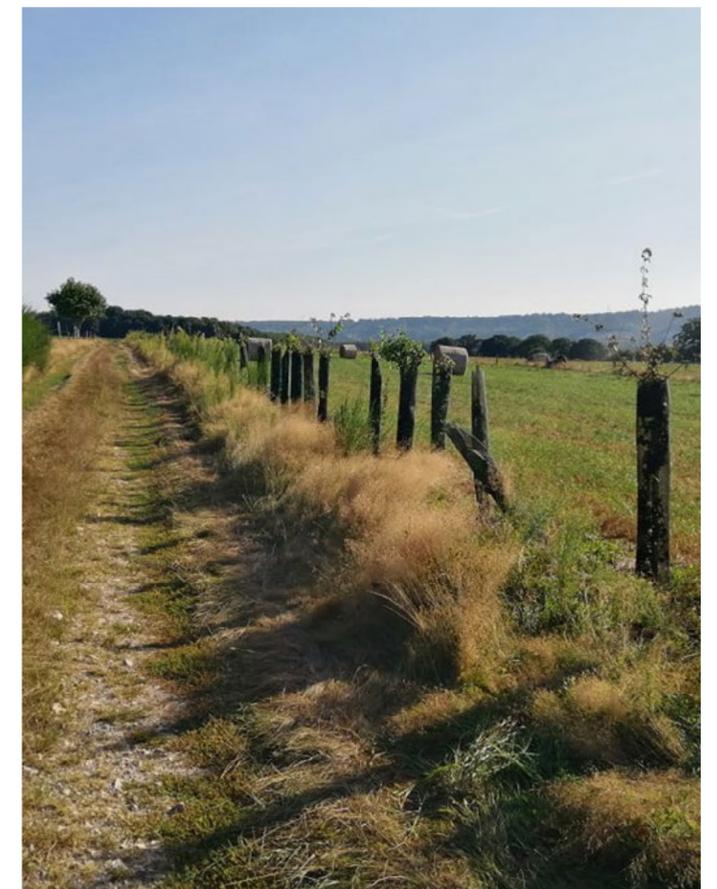
Le label garantit le respect des réglementations et définit des principes de gestion durable des haies, afin d'éviter les pratiques dégradantes et assurer le renouvellement de la haie. Il comprend 3 niveaux : le niveau 1 est prérequis pour intégrer le label, le niveau 2 doit être atteint au bout de 6 ans et le niveau 3 au bout de 10 ans. L'audit est réalisé par un organisme certificateur (CERTIS) ou par une Organisation Collective de Gestionnaires (OCG).

Le PNR a ainsi la possibilité de porter une labellisation collective.

Le Label Haies est désormais intégré aux politiques publiques : il est obligatoire dans les projets PSE portant sur les haies, et il fait partie des critères d'accès au « Bonus Haies » dans le cadre des Ecorégimes de la nouvelle PAC.

Programme de plantations de haies – Saint Pierre de Manneville

② Pierre-Arnaud Prieur, Métropole Rouen Normandie et Samuel Cisse, PNR Boucles de la Seine Normande



© FPNRF

Le circuit s'est poursuivi avec la visite d'un chantier de plantation de haies sur une parcelle communale de Saint Pierre de Manneville.

En 2018, la Métropole de Rouen a répondu à un appel à projets régional « Plantation de haies et restauration du Bocage Normand ». La Métropole s'est fixé un objectif de plantation de 10km de haies sur 3 ans, qui rendront de multiples services sur le territoire : lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, maintien des continuités écologiques, brise-vent, stockage du carbone, etc.

Située dans le Parc, la commune de Saint-Pierre-de-Manneville fait partie des communes qui sont volontaires pour participer au projet. Près de 1500 mètres de haies bocagères ont ainsi été implantées sur les baux communaux, avec un accompagnement du PNR : schéma de plantation, choix des essences (locales), suivi du chantier. Les coûts de plantation sont totalement pris en charge (20 % Métropole, 80 % régie). De leur côté, les exploitants s'engagent sur une gestion durable de la haie sur minimum 12 ans.

L'accompagnement à la plantation et à l'entretien des haies représente un temps d'animation important et rencontre plusieurs freins. D'une part, il n'est pas toujours facile de convaincre les propriétaires qui craignent une dévalorisation de la valeur des terres (notamment sur les plateaux fertiles), d'où l'effet levier des baux communaux. Du côté des exploitants, c'est l'entretien des haies qui pose souvent problème. Il y a donc besoin d'une incitation financière pour développer et maintenir les éléments du paysage sur les exploitations, par exemple via la valorisation des plaquettes bocagères en chaufferie.

Les financeurs privés peuvent également représenter un relais intéressant sur des démarches plus qualitatives : mécénat d'entreprise (ex. Fonds pour l'Arbre développés par l'AFAC et la Fondation Yves Rocher), compensation carbone, etc. Le PNR a ainsi développé un projet de mécénat proposant aux entreprises de financer des projets de plantation de haies.

RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN – SITE DE LA PETITE BOUVERIE



© Camille Acedo - PNR Ardennes

Dernière étape du circuit, la visite de la chaufferie de la Petite Bouverie, qui valorise entre autres le bois bocager, a permis de faire le point sur l'intégration du bois bocager dans l'approvisionnement d'un réseau de chaleur urbain.

Le projet de réseau de chaleur de la Métropole Rouen Normandie

② Service Forêt de la Métropole Rouen Normandie

En 2017, le renouvellement du contrat de délégation de service public sur le réseau de chaleur de la ville de Rouen a été l'occasion pour la métropole de fixer de nouveaux objectifs :

- L'extension du réseau de chaleur des communes ;
- La transition énergétique du réseau (passage du gaz aux énergies renouvelables) via la création de chaufferies biomasses ;
- La valorisation des ressources locales et notamment des ressources « agricoles » via les filières de bois bocage.

Ces objectifs ont été traduits dans le cahier des charges de l'appel d'offre, avec notamment un rayon maximal de 100 km pour l'approvisionnement en biomasses et un minimum de 5 % des ressources biomasses issus de bois bocager.

C'est le projet du groupe Dalkia (EDF) qui a été retenu, avec le projet de construction d'une nouvelle chaufferie bois sur le site de la Petite Bouverie. Le projet a bénéficié de financements de l'ADEME, du FEDER ainsi que d'un financement participatif des habitants de la métropole.

Visite de la chaufferie

② Sandy Echalak, Chargée de clientèle réseau de chaleur - Dalkia



© FPNRF

D'une puissance de 17 MW, la nouvelle chaufferie de la Petite Bouverie utilise une chaudière à combustion étagée, qui permet la combustion de biomasses « singulières » avec un taux d'humidité allant de 20 % à 60 % et qui permet également de s'adapter aux volumes d'approvisionnement. La chaufferie dessert l'équivalent de 17 000 logements.

Elle consomme 57 000 tonnes de bois-énergie par an, dont 50 % de plaquettes forestières (y compris les plaquettes bocagères) et 50 % de biomasses singulières (écorces, pieds de lin, tailles de saules...). Comme prévu dans le cahier des charges, ces biomasses proviennent d'un rayon maximum de 100 km autour de la ville de Rouen, et 5 % sont issus de bois bocager (soit environ 1000 tonnes, en augmentation). Les plaquettes bocagères sont fournies par l'association EDEN.

▼ Atelier 2 - Quelle place pour les projets collectifs énergétiques dans l'activité agricole ?

Animation : Julien Chesnel, PNR BSN et Philippe Moutet, FPNRF



© FPNRF

LA CUMA BOIS ÉNERGIE SEINE-MARITIME ET EURE

La CUMA Bois Énergie Seine-Maritime et Eure a commencé ses activités en 2014, compte une centaine d'adhérents et est impliquée dans un partenariat avec la Région Normandie et l'ADEME pour la promotion et le développement du bois-énergie. Malgré une certaine diminution de leur linéaire, les haies représentent toujours un potentiel et des replantations sont en cours.

Malheureusement, la plupart des haies ne sont actuellement pas entretenues faute de débouchés. La CUMA favorise donc les chaufferies agricoles que les agriculteurs peuvent approvisionner directement, essentiellement chez des éleveurs. L'autre débouché est celui du BRF, et la CUMA recherche aussi le développement de chaufferies collectives en approvisionnement local.

La CUMA possède une déchiqueteuse et l'association EDEN commercialise ses produits. La filière locale fonctionne en bénévolat grâce aux administrateurs de la CUMA et de cette association. Le programme est coordonné à l'échelle régionale par Biomasse Normandie. Les plans de gestion des agriculteurs sont mis en place par des acteurs du territoire, tels que la Chambre d'Agriculture, les CIVAM ou le Parc des Boucles de la Seine normande, avec lesquels des partenariats sont entretenus. Le réseau des CUMA permet de toucher de nombreux agriculteurs et la filière commence à être bien identifiée par ceux-ci.

En outre, la CUMA Bois énergie Seine-Maritime et Eure accompagne au cas par cas un certain nombre de projets agricoles photovoltaïques et de méthanisation.

RÉFLEXIONS SUR LES FILIÈRES AGRICOLES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le modèle des CUMA Bois énergie est très intéressant et pourrait être déployé ailleurs en France. Certaines d'entre elles recourent à un prestataire pour le broyage. La production de plaquettes est généralement destinée à deux principaux débouchés : l'autoconsommation pour répondre aux besoins de chaleur des exploitations et l'alimentation de chaufferies collectives de collectivités proches.

Le débouché énergétique permet souvent d'intéresser davantage les agriculteurs à la gestion de leurs haies à travers la mise en place de plans de gestion : le rendement

des haies et le stockage de carbone augmentent si les coupes d'entretien sont régulières. C'est aussi souvent l'occasion de mettre en avant les autres avantages des haies, notamment en termes de lutte contre l'érosion. La préservation, l'entretien et la valorisation des haies peuvent aussi s'inscrire dans le cadre de PSE mis en place avec les Agences de l'eau, qui apportent ainsi une rétribution supplémentaire aux agriculteurs. Par ailleurs, on note que la certification des haies, qui est requise dans un certain nombre de cas, est souvent difficile à financer. De plus, une animation est souvent nécessaire pour atteindre les niveaux 2 et 3.

Parfois, des cultures à débouché uniquement énergétique peuvent être mises en place par les agriculteurs (miscanthus, notamment) : il convient alors d'être prudents en raison des impacts en particulier paysagers et sur la gestion de l'eau.

Les agriculteurs peuvent jouer le rôle de producteurs de bois à la fois en lien avec l'entretien de leurs haies et avec la présence de bosquets ou de petits bois dans leurs exploitations. Ce deuxième gisement semble pour le moment peu mobilisé, en partie parce que les filières de valorisation des haies et de gestion forestière sont le plus souvent distinctes. Ainsi, les propriétaires forestiers ne peuvent pas adhérer à la CUMA Bois énergie Seine-Maritime et Eure.

En parallèle des CUMA, d'autres formes juridiques permettent de valoriser le bois d'origine agricole. Il s'agit en particulier de SCIC ou de (Société par Action Simplifiée) SAS dont les collectivités locales peuvent devenir sociétaires, ce qui concourt à sécuriser leur approvisionnement. Dans les Vosges, un projet de syndicat départemental des énergies renouvelables a été pensé, ce d'autant plus que les collectivités pourraient bénéficier sur ce volet des financements liés au plan de relance du gouvernement. Ceci étant, un projet de loi en cours pourrait bloquer la capacité d'investissement des collectivités via les Sociétés publiques locales (SPL) et les

SAS, ce qui pourrait poser problème au projet vosgien. L'avenir de ce projet de loi est donc à suivre.

Dans de nombreux cas, la mise en place de projets agricoles d'énergies renouvelables crée des dynamiques collectives locales, puisqu'ils mettent en relation des acteurs qui ne se parlaient pas jusqu'ici. C'est par exemple le cas de centrales photovoltaïques villageoises, qui se multiplient notamment dans les territoires des Parcs.

Certaines collectivités mettent en place des outils de valorisation. C'est le cas de l'agglomération de La Rochelle, qui a mis en place et qui propose un agrégateur Carbone permettant à certaines entreprises de valoriser leurs émissions de carbone évitées, ce qui s'est traduit par la mise en place de plantations dans le territoire du Parc du Marais poitevin. Ce dispositif est libre d'accès et tous les Parcs peuvent s'en saisir.

LA SCIC ENERGIES RENOUVELABLES DU PAYS DE RANCE

La SCIC Energies Renouvelables du Pays de Rance pour la valorisation de l'arbre a été créée il y a quinze ans et regroupe une centaine de sociétaires : collectivités, salariés, agriculteurs, entreprises, associations de défense de l'environnement et habitants. Ce projet a été mûri dans un premier temps au sein du comité de développement du Pays de Dinant et emploie désormais 15 salariés.

La SCIC plante d'abord des arbres, à savoir un million d'arbres depuis sa création. Elle exige l'exploitation de 100 kilomètres de haies chaque hiver, le bois étant exploité sous forme de paillage et d'autoconsommation par les agriculteurs adhérents. Toutes les haies font l'objet depuis le départ d'un plan de gestion.

La SCIC valorise ainsi l'ensemble du bois produit dans 160 communes réparties en quatre EPCI. Elle vend ainsi 4000 stères de bois-bûche certifié par an et fournit 15 réseaux

de chaleur à travers des contrats d'approvisionnement d'une durée de 3 à 5 ans. Elle produit actuellement 1000 tonnes de bois-énergie, 6000 m³ de paillages par an, ainsi que du bois d'œuvre. Sa gouvernance est démocratique et comporte un comité d'éthique. Des projets pédagogiques ont aussi lieu dans des écoles.

En matière de méthanisation la SCIC coopère avec un GAEC centré sur le chauffage de silos. Depuis un an, cette coopération permet d'utiliser les silos lorsqu'ils sont vides de grains afin de sécher du bois (plaquettes et bois-bûche). Ce fonctionnement est totalement optimisé, notamment du point de vue des émissions de carbone, puisque le bois séché provient au plus à 15 kilomètres autour du lieu de séchage.

RÉFLEXIONS SUR LA MÉTHANISATION

La méthanisation se développe rapidement en France, et plus particulièrement dans certaines régions telles que la Bretagne. Ces projets rencontrent souvent de vifs problèmes en termes d'acceptabilité sociale et environnementale, notamment de la part de riverains qui s'organisent.

Face à cette réalité, La Fédération des Parcs a préparé une note d'orientation sur la méthanisation. Les projets de ce type sont nombreux et sont à la fois le fait de collectifs d'agriculteurs et d'énergéticiens. Ces projets posent problème, surtout en ce qui concerne les changements de cultures induits : nombre d'agriculteurs deviennent en fait des producteurs d'énergie (ce qui vaut aussi pour le photovoltaïque au sol), et la note d'orientation rappelle que le métier premier des agriculteurs consiste à nourrir. Les questions relatives au stockage et aux odeurs sont souvent moins importantes en pratique.

La méthanisation peut entraîner d'importants flux de camions, donc des impacts en termes d'émissions de

carbone, mais il faut aussi compter avec les conséquences paysagères. Les Parcs des Hauts-de-France entretiennent donc des échanges avec le MTE et GRT Gaz pour définir un bon modèle pour la méthanisation, ceci alors que le plan de relance gouvernemental prévoit de multiplier ce type de projets.

En Bretagne, les projets de méthanisation portés par des agriculteurs ou des groupements d'agriculteurs sont très nombreux, ceci pour valoriser les effluents d'élevages porcins, et la situation est assez anarchique. L'acceptabilité sociale de ces projets est de plus en plus réduite, notamment parce que les EPCI les promeuvent, laissant en pratique les communes et leurs habitants devant le fait accompli. C'est aussi le cas dans le contexte d'un projet en cours à Lamballe, qui est porté par la coopérative majoritaire de l'élevage porcin : il consiste à valoriser à la fois les déchets d'un grand abattoir et les effluents des adhérents. L'acceptabilité sociale des projets de méthanisation est ainsi particulièrement mauvaise quand ils sont portés par des industriels ou d'autres grands acteurs.

Cette acceptabilité peut cependant dans certains cas être améliorée : c'est notamment vrai lorsque la méthanisation est valorisée pour chauffer de nouveaux quartiers implantés à proximité d'exploitations agricoles. À noter enfin que nombre de projets éoliens ou de photovoltaïque au sol posent aussi en pratique de graves problèmes d'acceptabilité sociale. Les énergies renouvelables, appelées à se développer, auraient tout à gagner à être pensées dans un cadre clair et partagé, y compris dans les territoires des Parcs. En tout état de cause, les Parcs doivent bien communiquer sur la vision commune de leurs projets afin de les faire partager, et agir pour rappeler que les énergies renouvelables agricoles n'ont vocation qu'à jouer un rôle de diversification pour les exploitants.

▼ Circuit - Transition agricole et alimentaire

Responsable : Jennifer Mayaud, Chargée de mission Alimentation – PNR Boucle de la Seine Normande

L'ACCOMPAGNEMENT AU PREMIER PAS : COURT TÉMOIGNAGE SUR LA RELOCALISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN RESTAURATION COLLECTIVE

🕒 **Valère His, Maire de Saint-Paër**



© FPNRF

Ce restaurant scolaire a été construit il y a huit ans et représente quelques 150 m² de salle, et à peu près autant pour les espaces techniques. En 1996, les plats étaient déjà réalisés sur place et au fil des années, nous faisons en sorte d'être de plus en plus approvisionnés au niveau local. Parmi nos fournisseurs figurent notamment l'exploitation maraîchère Houmard et la société SOGIS (charcuterie à la ferme). Nous travaillons aussi historiquement avec le grossiste en viande Lemarchand. Nous assurons ainsi une excellente traçabilité et nous voulons proposer une cuisine de qualité.

Depuis 2019, nous organisons des semaines du goût. La semaine prochaine sera ainsi celle de la tomate, et donnera lieu à une exposition en plus des préparations culinaires autour de ce légume. Nous avons ainsi organisé la semaine de la courge, de la pomme, etc., en partenariat avec le monde scolaire, qu'il s'agisse de la maternelle ou de la primaire.

🕒 **Jennifer Mayaud, Parc des Boucles de la Seine normande**

Faire évoluer l'alimentation et le goût n'est pas simple. Pour faciliter ces évolutions, le Parc s'est appuyé sur les sciences sociales et plus particulièrement sur la conduite du changement : selon cette dernière, il faut réussir à embarquer 30% d'une population donnée pour enclencher le changement. Le Parc comprend 77 communes et environ 50 cantines, il faudrait par conséquent impliquer une vingtaine d'entre elles dans l'approvisionnement local pour enclencher le mouvement.

Nous avons donc commencé pendant deux ans à travailler avec les cantines en régies en faveur du local et du bio et avons mis en place un protocole d'accompagnement des cantines que nous allons confier à une personne en service civique afin d'atteindre si possible un total d'une douzaine de communes impliquées. Dans le cadre de ce protocole, nous organisons une première réunion avec la commune avant de visiter la ferme Houmard pour présenter les légumes de saison aux chefs.

Valère His

Nous avons rencontré quelques difficultés, notamment parce qu'il a fallu remplacer le chef de cuisine à plusieurs reprises. Il est en effet essentiel que le personnel communal joue un rôle moteur, ce qui est le cas à Saint-Paër après quelques flottements, puisque la gestion de la cuisine et des approvisionnements est plus délicate en local que selon le modèle classique. Il faut aussi que les élus soient impliqués pour motiver la cuisine faite maison.

COMMENT FAVORISER LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE SUR UN TERRITOIRE ? EXEMPLE DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE.

Le contexte territorial

🕒 **Jennifer Mayaud, PNR des Boucles de la Seine normande**



© FPNRF

Le Parc des Boucles de la Seine normande couvre près de 100 000 hectares, où le prix des terres agricoles a augmenté de 61 % entre 2006 et 2016 en raison de la pression exercée par les agglomérations du Havre et de Rouen. Les plateaux sont plutôt consacrés à la grande culture et la vallée aux fruits et à l'élevage, environ 1000 exploitations sur le territoire : un dixième pratique la vente directe et 2,8 % sont en agriculture biologique. Nous avons donc voulu savoir qui pratique la transition. Nous nous sommes appuyés pour cela sur la démarche de recherche-action de RESOLIS.

Repérer qui aujourd'hui, concrètement fait la transition : la démarche RESOLIS

🕒 **Marie Cosse, RESOLIS**

Entre 2018 et 2020, RESOLIS a mené avec la Fédération des Parcs dans le cadre du PNA un projet national pour créer un « système d'observation et de références sur les dynamiques territoriales de transition agricole et alimentaire ». Douze Parcs pilotes y ont participé dont celui des Boucles de la Seine normande. De nombreuses pratiques des acteurs de la chaîne agricole

et alimentaire, des politiques publiques et des dispositifs mis en place par les Parcs ont été documentés. Il s'agissait de valoriser ces éléments et de diffuser une pédagogie à travers l'échange entre pairs. Parmi les outils mis à disposition des territoires figure avant tout un observatoire de plus de mille initiatives de transition recensées sous forme de fiches détaillées, avec plus de 250 initiatives dans les Parcs naturels régionaux. RESOLIS met aussi à disposition des mini-observatoires à l'échelle des territoires.

Notre méthode ouvre une porte sur les enjeux agricoles et alimentaires, mais nous l'avons aussi mobilisée sur les enjeux de consolidation de diagnostics. Cette méthodologie a contribué à renforcer la légitimité des Parcs participants en tant qu'animateurs de territoires sur le volet alimentaire. Elle a favorisé la connaissance mutuelle entre les Parcs et les porteurs d'initiatives et a permis d'identifier, dans chaque territoire pilote, un noyau de porteurs d'initiatives particulièrement engagés et pionniers. Les fiches peuvent aussi être des vitrines des territoires des Parcs pour attirer de nouveaux acteurs. Cette méthode a cependant rencontré quelques difficultés en termes de temps à y consacrer et de problèmes dans la continuité des postes portés par les chargés de mission des Parcs.

Dans le Parc des Boucles de la Seine normande, la méthode a été mise en œuvre de façon plus approfondie pendant deux ans et directement par les chargés de mission la deuxième année après un premier passage par un stagiaire. Cela a permis d'identifier et de suivre des acteurs particulièrement pionniers ensuite promus « ambassadeurs de la transition ».

Une étude des dynamiques de transition a aussi été rendue et permet d'identifier les objectifs des initiatives conduites : en l'occurrence, les externalités les plus souvent recherchées dans le Parc des Boucles de la Seine normande touchent très souvent les domaines environnementaux

↳ Étude de cas BSN

Tous les documents publiés au titre de ce projet (une quinzaine) sont disponibles sur les sites Internet de [RESOLIS](#) et de la FPNRF [Carte des initiatives](#).

Les 3 étapes vers le PAT

② Jennifer Mayaud, PNR Boucles de la Seine normande

La méthode proposée par RESOLIS peut tout à fait être adaptée localement en la focalisant sur tel ou tel centre d'intérêt. En l'espèce, le Parc des Boucles de la Seine normande s'est centré sur trente initiatives pionnières qui ont donné lieu à de longs entretiens sur place. Je recontacte chaque année les trente acteurs concernés à travers la méthodologie RESOLIS, ce qui me permet de connaître leurs besoins et leurs attentes, donc de mieux y répondre [Alimentation BSN](#).

La deuxième étape a consisté à créer une vision commune apte à favoriser un basculement culturel. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur le scénario Afterres 2050, qui permet notamment de désigner des leviers pour atteindre la neutralité Carbone à l'horizon 2050. Nous avons donc invité les porteurs de ce scénario à le présenter à tous les influenceurs de notre territoire : pendant deux jours, nous avons ainsi débattu de façon très constructive pour élaborer huit ambitions communes, chiffrées et concrètes, qui permettent de coordonner la vision des différentes parties prenantes. Ces différents acteurs sont ainsi très satisfaits de ce travail commun d'élaboration, qu'il faut désormais mettre en œuvre.

La troisième étape a consisté à mieux connaître notre territoire, ce qui a été possible grâce à la Fédération avec un travail sur la connaissance alimentaire des territoires réalisé par le BASIC.

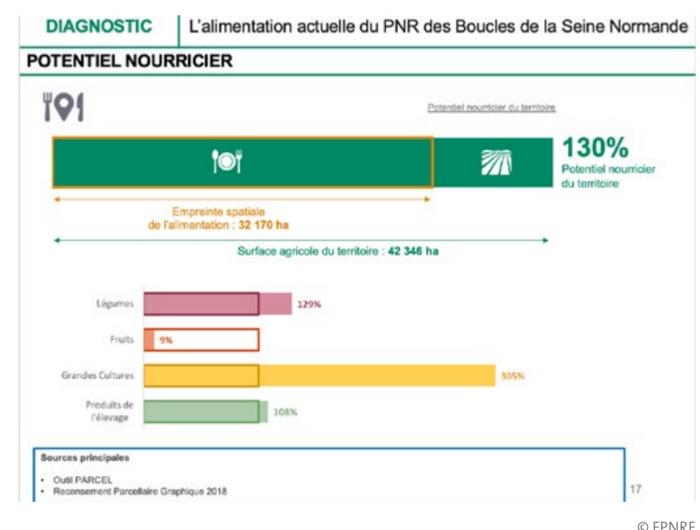
Une boussole du territoire à partir d'un traitement des données statistiques

② France Drugmant, FPNRF

L'outil PARCEL a été développé par la FNAB, par Terres de liens et par le BASIC. Il est accessible en ligne et permet de

cibler un territoire pour disposer de données agricoles et alimentaires. Il est ensuite possible de faire jouer certains curseurs pour proposer des scénarii prospectifs. Avec le BASIC nous avons voulu aller plus loin en analysant plus finement les données de 4 territoires de Parcs également engagés dans la démarche de RESOLIS : Queyras, Boucles de la Seine normande, Luberon et Perche.

Les statistiques fournies par le BASIC permettent en effet de chiffrer la production agricole, la consommation alimentaire, le potentiel nourricier du territoire et le potentiel agro-industriel de transformation sur le territoire et territoires proches. Le Parc des Boucles de la Seine normande a demandé en plus une analyse des flux en matière de production bovine et de volaille, ainsi que des fruits.



Sur le Parc des Boucles de la Seine normande, la Surface agricole utile (SAU) est de 42 000 hectares et 32 000 hectares suffiraient théoriquement à nourrir sa population. La production de légumes est actuellement excédentaire, mais la production de fruits ne représente que 9 % de la consommation alors que la production de grandes cultures est largement excédentaire, tout comme celle des produits de l'élevage.

Un peu moins de 100 industries agroalimentaires sont présents valorisant principalement les céréales. La meunerie, la fabrication d'huiles, de produits laitiers et la transformation de viande de volailles apparaissent comme les « goulets d'étranglement » au niveau industriel. Dans une logique de relocalisation, une piste de réflexion pour de futurs investissements pourrait être de prioriser le développement des industries agroalimentaires là où le potentiel nourricier est fort : à ce titre, le territoire a un potentiel nourricier important sur l'élevage alors que le potentiel de transformation de ces produits est quasi-nul.

Si l'on examine par exemple les flux pour la production bovine, on observe que 82 % de la consommation locale proviendrait d'exportations (hors territoire BSN). Le potentiel de transformation actuel ne permettrait pas d'augmenter substantiellement cette consommation locale. Aujourd'hui, la majeure partie des animaux sont exportés vivants vers le Finistère, les Côtes d'Armor, le Maine et Loire et le Calvados.

Les résultats complets de cette étude sont disponibles et la Fédération cherche actuellement des financements pour développer ce type d'approche statistique permise par le BASIC et PARCEL pour tous les Parcs.

Le projet alimentaire territorialisé du Parc des Boucles de la Seine normande

② Jennifer Mayaud, PNR BSN

Le PAT du Parc des Boucles de la Seine normande sera lancé fin 2021. Les données issues du BASIC et d'Afterres 2050 seront utilisées pour alimenter la réflexion des différents groupes de travail. Un forum ouvert aura pour ambition de faire partir le futur PAT d'une page blanche et de recueillir les attentes du territoire.

CONSTRUCTION D'UNE FILIÈRE VOLAILLE RUSTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE FRUIT EN SYNERGIE

② Denis Lerooy, Verger de Belaître, Jean-François Boutard, Ferme de la Rivière Bourdet, Jennifer Mayaud et Pauline Lecuyer, Parc des Boucles de la Seine normande

Un [film](#) sur les ambassadeurs d'une alimentation responsable et durable des Boucles de la Seine normande a été réalisé lors du présent séminaire.



© FPNRF

En 2008, Denis Lerooy est parti d'une prairie, y a planté des haies (avec le soutien du Parc des Boucles de la Seine normande) et le premier hectare du verger de Belaître. Il a aussi transformé la maison d'habitation en [gîte](#) marqué Valeurs Parc. Après cinq ans de culture en conventionnel, le choix de l'agriculture biologique a été fait, et en 2017, trois hectares de vergers sont venus s'ajouter à l'exploitation. Le débouché des pommes, mais aussi de quelques poires et cerises, est constitué par le circuit court, dont des AMAP et certaines cantines ainsi que les marchés de Rouen.

Au départ, la filière fruit était animée par le pôle Tourisme du Parc à travers le collectif de la Route des fruits. Des événements « Portes ouvertes » ont été organisés avec

succès. Pour autant, la moitié des arboriculteurs n'étaient pas concernés, puisque ne proposant pas de vente directe. Nombre d'entre eux se sont montrés intéressés par le problème de l'herbe, du glyphosate et des pesticides. Il fallait aussi valoriser les nombreuses variétés locales de fruits. Pour ces deux objectifs, il fallait disposer d'ambassadeurs jouant le rôle de pionniers.

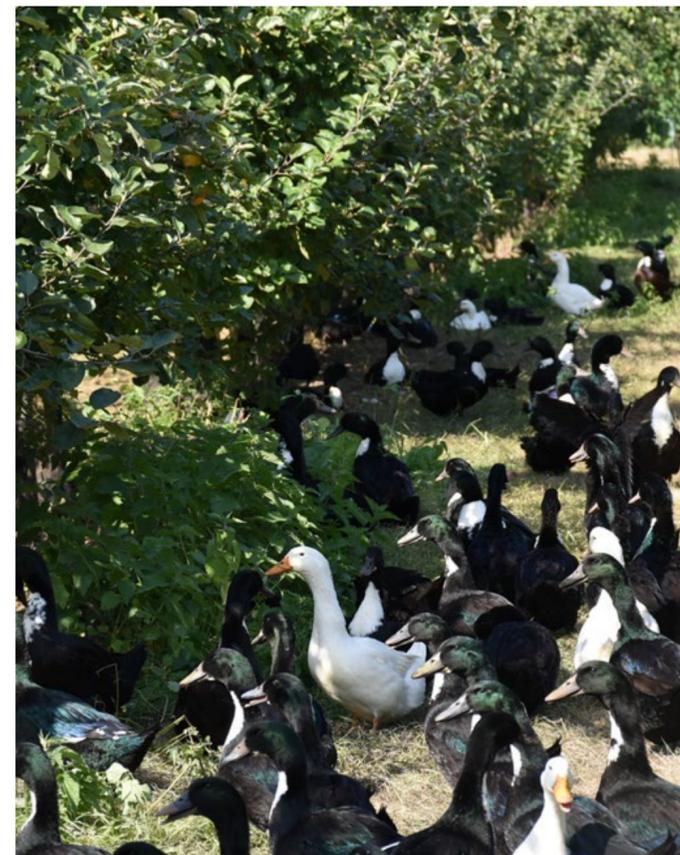
Dans les vergers biologiques du Belaître, l'herbe était, au départ, gérée mécaniquement. Le Parc a proposé d'introduire des moutons, mais l'inconvénient de ceux-ci est qu'ils abrutissent les bourgeons terminaux des branches basses jusqu'à 1,20 mètre de haut en plus de manger l'herbe. Cette solution n'est donc praticable qu'en hiver.

En 2020, l'éleveur Jean-François Boutard s'est installé dans la même commune et le Parc l'a mis en relation avec Denis Lerooy pour expérimenter la présence de canards de Duclair dans le verger, ce qui a commencé en mai 2021. Des enclos y ont été installés et la gestion de l'herbe par les canards est favorable, puisqu'ils la consomment et l'aplatissent. Ils consomment aussi certains insectes. Les filets des enclos sont électrifiés pour prévenir les attaques nocturnes de renards, ce qui fonctionne jusqu'ici. Le canard de Duclair se prête très bien de son côté à ce mode d'élevage : il est rustique, n'a pas besoin d'être rentré de nuit et se contente de petits points de baignade mobiles. Le projet de Jean-François Boutard est celui d'une micro-ferme d'élevage de volailles en vente directe uniquement, et le Parc lui a suggéré l'élevage du canard de Duclair, dont le premier lot est arrivé en 2020 dans l'exploitation. Un groupe de travail entre éleveurs a été mis en place sous l'égide du Parc et ses membres ont rapidement identifié le problème de l'abattage, parce que le canard de Duclair est plus gros que les canards industriels et parce que son plumage nécessite un travail spécifique.

Il a donc été prévu au gré de réunions mensuelles de créer un abattoir nouveau pour les races locales de canards et

de volailles, et la Ville de Duclair propose à présent un local pour ce faire après avoir été contactée par Jennifer Mayaud, la Métropole de Rouen Seine Normandie apportant aussi son soutien. Les éleveurs engagés dans la démarche réfléchissent à créer une coopérative. Le maire de Duclair souhaite aussi mettre en place un magasin de producteurs locaux et la synergie qui se met en place est très intéressante.

Ceci étant et pour le moment, aucun éleveur de canards de Duclair n'est en mesure de livrer régulièrement et y compris en saison les restaurateurs, qui sont le principal débouché pour cette viande. Les différents éleveurs commencent donc à réfléchir à s'organiser ensemble pour la vente à travers le groupe de travail mis en place par le Parc.



© FPNRF

La présence des canards dans le verger présente l'avantage de réduire quelque peu la consommation de céréales et les deux exploitants envisagent à présent de faire les marchés ensemble de façon alternée, en plus de l'entraide quotidienne qu'ils s'apportent. Le Parc a aussi mis en relation Jean-François Boutard avec une brasserie biologique qui fournit des drêches contribuant à l'alimentation des canards. Le système des ambassadeurs mis en place par le Parc est donc utile et apprécié. De plus, le canard a récemment été labélisé Valeurs Parc par le Parc des Boucles de la Seine normande, ce qui valorise le travail de Jean-François Boutard.

La Maison du Parc des Boucles de la Seine normande a mis en place un élevage conservatoire du canard de Duclair, qui se charge des accouplements et de l'éclosion, puis qui vend les canetons aux éleveurs. De 50 à 60 géniteurs sont ainsi en résidence, mais cette population devrait augmenter et il faudra bientôt également faire en sorte d'obtenir un meilleur brassage génétique. Le taux de fécondation est de l'ordre de 50 % et le taux d'éclosion de 75 %, et il sera fait en sorte de faire augmenter le premier et d'augmenter la capacité à livrer des canetons. Pour le moment, onze fermes se sont engagées à produire du canard de Duclair.

Le Parc favorise aussi le développement d'une filière bovine locale, notamment parce que les bovins nourris strictement à l'herbe et au foin sont actuellement dévalorisés sur le marché. L'un des défis est de réussir à commercialiser les parties avant et arrière des carcasses, la deuxième étant plus qualitative au goût des consommateurs. Pour y parvenir, la vente directe de caissettes peut être une solution envisageable, mais les deux grands acteurs actuels de l'abattage verrouillent le marché par les prix d'abattage et de découpe. Il faudrait donc mettre en place une filière autonome et collective pour pouvoir commercialiser distinctement les produits bovins du territoire, mais cela suppose des coûts de départ que les éleveurs ne peuvent pas supporter seuls. À suivre.

DÉGUSTATION DES PRODUITS DE LA MICRO-BRASSERIE BROTONIA ET VISITE DU JARDIN VERGER DE SAINT-FRANÇOIS

Marc Haffner, Micro brasserie Brotonia, Christophe Maupin, Jardin Verger de Saint-François, Karine Lecroq, Jennifer Mayaud, et Marine Vanot, Parc des Boucles de la Seine normande



© FPNRF

La micro-brasserie Brotonia est active depuis 2017. Une première houblonnière biologique a été créée il y a trois ans et elle a été agrandie récemment pour accompagner la hausse de la production. Chaque plan de houblon grimpe à six mètres et produit à maturité environ 400 grammes de cônes, ce qui correspond à la production d'un hectolitre de bière. La houblonnière se trouve sur un terrain municipal de la commune d'Arelaune-en-Seine, dans le bourg de La Mailleraye-sur-Seine, et couvre environ 2000 m². Elle est entretenue et récoltée avec des moyens légers faisant essentiellement appel à la force humaine.

La production de bière était au départ assurée avec des fûts de 150 litres, mais elle utilise désormais des cuves de 700 litres, notamment grâce aux fonds LEADER, et produit désormais près de 170 hectolitres par an. Quatre fermenteurs seront actifs en tout à l'automne 2021. Un

emploi à plein temps et deux emplois à mi-temps ont ainsi été créés. Très bientôt, les semences d'orge ancien seront apportées par l'association Triticum, de Rouen, pour produire l'orge à malter sur une surface d'un hectare, localement, ce qui contribuera à la saveur de terroir des bières locales Brotonia. Cette activité tourne délibérément le dos au modèle industriel en cherchant à se rapprocher du modèle du boulanger artisanal.



© FPNRF

Christophe Maupin s'est quant à lui tourné vers l'agriculture à partir de 2006. Il lui a à cette époque été demandé à quoi devrait ressembler une ferme du nord de la France en 2025. Il a alors pris conscience des graves problèmes qui attendaient l'agriculture. La lecture du livre Effondrement, de Jared Diamond, l'a aussi marqué : sa conclusion préconise en effet notamment de planter des arbres. L'avertissement du pape François dans son encyclique Laudato Si a aussi été un temps décisif dans sa prise de conscience et dans la volonté de s'inscrire dans un nouveau projet professionnel.

En l'occurrence, le jardin verger de Saint-François est d'abord un projet arboricole. Son terrain est organisé comme un cadran solaire le long duquel les différentes variétés sont plantées : les premiers rangs sont récoltés à la Saint-Jean, les suivants un peu plus tard, et les derniers



La partie maraîchage joue le rôle d'une clairière © FPNRF

en décembre. Les très multiples variétés correspondant à ces différents temps de récolte ont donc été retenues et mélangées pour organiser cette plantation. Les arbres sont associés dans les rangs à des arbustes (framboises, cassis, etc.), mais aussi à des plantes aromatiques qui couvrent le sol et le préservent des plantes indésirables. Ainsi, les parfums se mélangent et toute la strate verticale est occupée, à la façon d'une forêt.

Le projet a été entièrement autofinancé et Christophe Maupin travaille avec son fils François. Le chiffre d'affaires annuel de la zone de vergers est de l'ordre de 250 000 euros et les salariés cueilleurs sont occupés de juin à décembre par les arbres, en alternance avec les travaux de maraîchage.

Cette démarche de permaculture certifiée biologique et Demeter est en effet complétée en son centre par une zone de maraîchage qui joue le rôle d'une clairière. Son organisation s'inspire beaucoup des travaux de Jean-Martin Fortier et a pour principe de casser la monoculture : par exemple, une planche associe des choux chinois et des betteraves, et une autre des choux de Bruxelles et des salades qui sont protégées par leur ombre, le tout après une culture d'ail.

Chaque planche fait ainsi l'objet de deux ou trois rotations par an, et le jardin maraîcher de 2000 m² permet ainsi de dégager un chiffre d'affaires de l'ordre de 50 000 euros par an, ce qui est très important pour une telle surface. Le motoculteur n'est utilisé que pour la réalisation des passe-pieds, qui servent aussi de zones de compost en continu. Quatre mares ont été créées et l'eau provenant de la route proche est récupérée. Les besoins en apport d'eau extérieur sont ainsi très limités. Marc Haffner et Christophe Maupin ont été identifiés comme des ambassadeurs de la transition du territoire du Parc, qui les soutient dans leurs initiatives à partir des signaux faibles qu'ils émettent. Ces ambassadeurs travaillent en réseau entre eux et avec les acteurs du Parc et jouent aussi le rôle d'influenceurs.

Le programme LEADER joue également un rôle de soutien. Il intervient dans le territoire du Parc et dans quatre communautés de communes de l'Eure avec un budget de départ de 3,5 millions d'euros pour aider des projets de développement rural de tous types. De 2015 à septembre 2021, près de 60 projets ont ainsi été soutenus et une enveloppe supplémentaire de 900 000 euros a été accordée pour la période transitoire 2021-2022 de la PAC. La Région Normandie assure désormais l'accompagnement LEADER des projets strictement agricoles.

L'aide LEADER s'adresse à des projets déjà mûrs et est accordée à condition qu'ils soient déjà soutenus par une collectivité : elle apporte ensuite une aide supplémentaire qui représente quatre fois l'aide déjà apportée par celle-ci. Le projet de Marc Haffner était dès le départ soutenu par l'agglomération Caux-Seine et par la Région Normandie, et a ainsi obtenu un soutien public total de près de 40 000 euros pour un budget total de 54 000 euros.

Au sein du Parc des Boucles de la Seine normande, Marine Vanot a organisé le récit de projets réussis d'innovateurs aidés par LEADER auprès d'élèves de collèges et de lycées. Comme d'autres acteurs, Marc Haffner a ainsi présenté

son travail dans des établissements du secondaire, et cette démarche commence à reprendre après la crise du Covid, notamment en lien avec la diffusion du film *Demain* par la Région Normandie dans les lycées. Presque toujours, on note que les porteurs d'initiatives ont démarré leurs nouveaux projets après d'importantes ruptures intervenues dans leurs vies personnelles et/ou professionnelles, exemples qui sont très pertinents à faire connaître aux adolescents, mais aussi aux adultes.

VISITE DE LA FERME DES VENELLES

② **Frédéric Durand, Ferme des Venelles, Wesley Riochet, et Mathilde Allard, Parc des Boucles de la Seine normande**



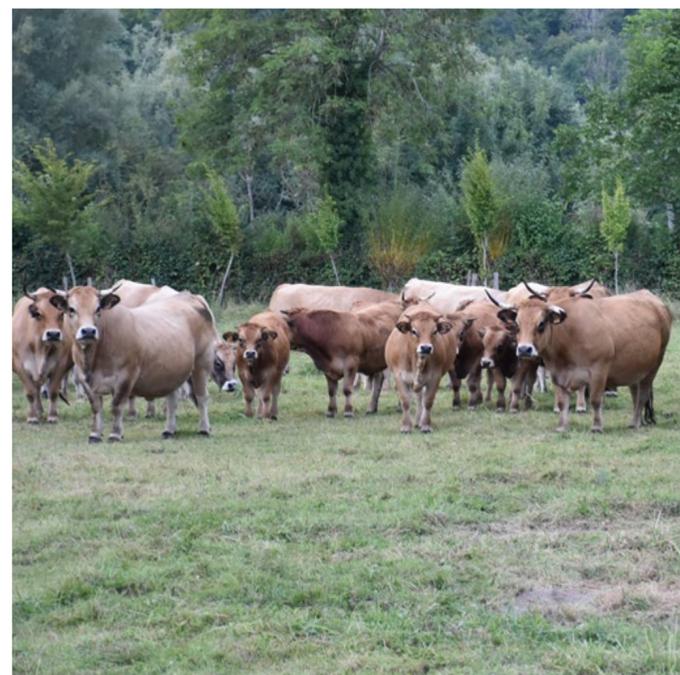
© FPNRF

Frédéric Durand s'est installé à la ferme des Venelles il y a vingt et un ans. L'exploitation couvre plus de 170 hectares en vallée de Seine, à la fois dans une zone de marais inondables et dans une zone de sablons très sèche. La ferme, en agriculture biologique depuis 2016, produit des vaches allaitantes Aubrac et des agneaux de la race normande Roussin de la Hague. Le choix d'un système extensif fondé sur l'herbe et le foin a été fait dès le départ. Douze hectares sont aussi cultivés en luzerne à titre compensatoire, avec le but de favoriser les plantes mellifères et messicoles grâce à un cahier des charges très strict conclu avec la Métropole Rouen Seine Normandie et le Conservatoire botanique national. Le territoire de l'exploitation est de plus classé au titre du paysage.

L'exploitation compte plus de vingt kilomètres linéaires de haies. Les arbres têtards, essentiellement des saules aux côtés de peupliers et de chênes, y sont nombreux. Les haies sont cruciales pour le bien-être animal et sont aussi

valorisées sous forme de biomasse : les perches de saule déchetées sont utilisées en interne et à destination de certaines collectivités locales. Dans les étables, les copeaux sont utilisés en couches épaisses qui mettent plusieurs semaines à se saturer. Ils sont complétés au bout d'une certaine durée par de la paille.

Frédéric Durand souhaite développer la production de copeaux et replante des haies depuis plusieurs années, ceci en partenariat avec le Parc des Boucles de la Seine normande. Leur aspect paysager est également important et pleinement pris en compte, à tel point que des haies champêtres non productives ont aussi été mises en place. La plantation de haies diversifiées est d'autant plus importante que le frêne est malade depuis quelques années. Chaque année, de 100 à 150 mètres de haies sont rabattus et la production de bois est de l'ordre de 400 m³ par an. Pour le moment, la filière de bois-combustible n'est pas structurée de façon entièrement satisfaisante, bien qu'elle absorbe en général la moitié de la production.



© FPNRF

La vente directe de viande est pratiquée depuis plus d'une dizaine d'années. Un ou deux gros bovins sont ainsi écoulés chaque mois par colis de dix kilogrammes. Le nombre de vêlages a été réduit depuis la conversion à l'agriculture biologique afin que l'exploitation demeure en autonomie en termes d'herbe et de foin : il est désormais d'une cinquantaine par an. Les veaux mâles sont castrés à six mois pour produire des bœufs abattus à l'âge de trois ans.

Une douzaine de bovins sont écoulés chaque année en vente directe, les autres étant distribués dans le circuit bio via UNEBIO¹. Malheureusement, les prix de vente de la viande pour les animaux non engraisés les plus conformes à la conduite biologique restent trop modestes, ce qui n'est pas très cohérent. La viande produite quasi exclusivement à l'herbe tout au long de l'année est plus qualitative et mériterait donc d'être mieux valorisée : la rentabilité de l'exploitation reste trop faible compte tenu de ses choix, qui sont conformes aux attentes environnementales et sociétales. Sans les MAEC et d'autres aides spécifiques, celle-ci serait en effet déficitaire.



© FPNRF

Le cheptel ovin compte 70 brebis. Les agneaux sont valorisés à près de 90 % en vente directe, mais aussi vendus pour la reproduction, puisque le Roussin de la Hague est recherché. Cette race permet de produire uniquement à l'herbe, sans aucun traitement vétérinaire. Il en va de même pour les bovins, hormis la prophylaxie annuelle obligatoire.

De l'utilisation auprès des communes des techniques paysagères pour faire évoluer les pratiques agricoles

② **Aurélie Lasnier, chargée de mission Paysages au PNR BSN**



© FPNRF

Par ailleurs, le Parc porte auprès des territoires une réflexion sur les paysages dans la perspective du scénario Afterres 2050. Les pressions exercées sur le territoire sont assez fortes, notamment puisque certaines zones inondables deviendront

à terme non exploitables ou le seront différemment, et il importe d'enclencher une discussion territoriale à travers un prochain plan de paysage financé par le MTE et porté par le Parc des Boucles de la Seine normande.

Chaque commune impliquée bénéficiera donc par l'intermédiaire d'un bureau d'études d'une présentation de deux scénarios et de leurs conséquences pour leurs territoires – business as usual et Afterres 2050 – afin qu'elle puisse faire ses choix en connaissance de cause. En ce moment, le Parc commence à rechercher des pistes pour trouver les dessinateurs et/ou paysagistes capables de proposer des représentations des évolutions possibles des différents types de paysages locaux d'ici à 2030 et 2050 en fonction de différentes hypothèses.

SOIRÉE THÉÂTRE À LA FERME : « REQUIEM POUR 25000 POULETS »



© FPNRF

Au début des années 2010, Olivier Gueguen, producteur de volailles en Bretagne, découvre un triste matin que la totalité de son élevage est détruit : 25000 poulets morts étouffés à cause d'une panne d'électricité. Cette anecdote tragique est pour Romain Cayla l'occasion de réaliser l'émission « Sur les docks » produite par France Culture qui diffuse en février 2014 le reportage « Requiem pour 25 000 poulets ». Le spectacle des Rémouleurs d'Histoires reprend le texte de l'émission sous forme théâtrale qui fait ensuite objet de débats avec la salle.

▼ Débat mouvant « difficultés-solutions » autour de l'accompagnement à la transition

Animation : Mathilde Allard, Parc des Boucles de la Seine normande.

🕒 **Première question : est-il préférable d'accompagner les projets et porteurs d'initiatives par petites touches, en fonction des besoins du territoire et des acteurs, ou de construire une stratégie globale et de mettre en place un plan d'action ?**

• **Réponse 1** : L'action au cas par cas permet de s'adapter au terrain. L'absence de plan prédéfini donne plus de souplesse à l'action. Les plans d'action décidés à l'avance sont parfois irréalisables, car ils s'adaptent mal à la réalité. Il faut déjà connaître les initiatives du territoire avant de dresser des grands plans d'action. La multiplication des petits pas permet d'atteindre les objectifs globaux.

• **Réponse 2** : Il faut une boussole pour agir et conforter un mouvement d'ensemble. Les chartes des Parcs s'inscrivent ainsi dans le temps. La stratégie permet de disposer d'un horizon visible par les acteurs du territoire. Ils peuvent ainsi rêver et se projeter dans l'avenir. Elle permet aussi de rassurer les financeurs.

• **Autres positions** : Les deux visions ne s'opposent pas. Il faut à la fois une stratégie globale et des avancées pas-à-pas des acteurs. Il faut connaître les initiatives dans un premier temps avant de communiquer et de construire un plan d'action. Le plan d'action peut aussi être très global et consister à dresser la liste des grands objectifs à poursuivre.

🕒 **Deuxième question : Les démarches de progrès mises en place, telles que le marquage Valeurs Parc, doivent-elles être exigeantes en termes environnementaux, ou privilégier l'adhésion du plus grand nombre en réduisant les exigences ?**

• **Réponse 1** : Exiger un fort niveau environnemental



Le débat mouvant : deux questions tranchées sont posées aux participants dont les membres se déplacent dans l'espace en fonction d'une des options choisies ; ils argumentent leurs choix, pouvant faire basculer des membres d'un groupe à l'autre, voire les faire adopter ensuite une position intermédiaire © FPNRF

n'empêche pas toujours de recruter et pousse les agriculteurs qui veulent s'impliquer à améliorer leurs pratiques. Cette progression peut durer plusieurs années avant l'attribution de la marque. L'exemple des agriculteurs déjà marqués permet de motiver les autres exploitants. Il ne faut pas dévoyer la marque par de trop grands écarts entre pratiques marquées. La marque doit jouer le rôle d'une reconnaissance ultime à la suite de progrès. La marque est nationale et doit constituer une référence claire pour les consommateurs, ceci alors que les exigences sociales se relèvent actuellement.

• **Réponse 2** : Il faut amener les agriculteurs à faire mieux. Si les exigences sont trop fortes, elles marginalisent certains d'entre eux, que les autres ont du mal à rejoindre. Inclure dès le départ un certain nombre d'agriculteurs les rend plus aptes à entrer dans des démarches de progrès. De plus, la marque Valeurs Parc est d'ores et déjà exigeante par rapport aux pratiques courantes. En outre, la marque est collective et doit embarquer un nombre significatif d'agriculteurs sur le territoire de chaque Parc pour faire sens. Le fait de désigner une élite n'entraîne

pas forcément les autres agriculteurs.

• **Autres positions** : La bonne solution dépend du contexte. Si les enjeux environnementaux sont très forts, il faut être exigeant ; au contraire, si les démarches extensives sont déjà bien déployées, il est possible d'être plus souple. Par ailleurs, le niveau d'exigence doit être défini en fonction des objectifs du territoire et ne peut être toujours le même dans tous les contextes.

🕒 **Troisième question : Est-il préférable de privilégier l'animation collective, au risque de subir l'inertie du groupe, ou accompagner techniquement les agriculteurs individuellement pour être plus efficaces ?**

• **Réponse 1** : L'animation collective permet de dégager des ambitions communes. Il est préférable de discuter des orientations à plusieurs avant d'entrer dans le concret auprès des agriculteurs individuellement. Il est important que les points de vue soient confrontés avant d'évoluer concrètement, notamment pour pouvoir partir de l'expression d'autres pratiques. Le collectif est aussi un horizon indispensable.

• **Réponse 2** : L'accompagnement technique de proximité est la base du travail. La pratique est essentielle et c'est l'approche individuelle la plus fine qui permet de dégager des orientations collectives dans un deuxième temps. De plus, les agriculteurs ont souvent un très fort caractère et peuvent mal prendre les animations collectives, qui permettent aux meneurs de prendre la parole. Il est préférable de commencer par l'action individuelle avant de rapprocher les agriculteurs entre eux.

④ **Quatrième question : Les Parcs doivent-ils gérer l'accompagnement individuel en interne ou plutôt l'externaliser ?**

• **Réponse 1** : Assurer l'accompagnement individuel en interne permet d'être certains que les messages des Parcs sont correctement transmis. Ce d'autant plus qu'il est parfois difficile de faire évoluer les partenaires selon les perspectives défendues par les Parcs. Traiter l'accompagnement individuel en interne permet aussi de monter en compétences et de s'adapter au fil des retours obtenus de la part des agriculteurs. Et sur certaines thématiques telles que la biodiversité, les Parcs sont les seuls à intervenir.

• **Réponse 2** : Il peut être préférable de confier l'accompagnement individuel à des partenaires lorsque les Parcs maîtrisent mal tels ou tels propos techniques. Il est rarement possible de connaître toute la technicité nécessaire en interne et il est souvent préférable de se concentrer sur le cœur de métier des Parcs. De plus, il faut tenir compte des limites des moyens humains dont disposent les Parcs. Et il est essentiel d'être en relation avec d'autres acteurs afin que les Parcs ne s'isolent pas des autres parties prenantes. Les partenariats permettent aussi d'enrichir la vision des Parcs.

• **Autres positions** : Certains points doivent être maîtrisés en interne, mais le partenariat doit lui aussi jouer tout son rôle, notamment pour faire avancer un plus grand nombre d'agriculteurs. Par ailleurs, bien maîtriser les aspects environnementaux et le transmettre permet de faire évoluer les partenaires.

▼ Le regard du sociologue : agriculture et alimentation, de révolutions en révolutions

② **Bertrand Hervieu, Académie de l'agriculture**



© FPNRF

Il importe particulièrement de mettre en perspective la situation très difficile que l'agriculture connaît aujourd'hui avec la révolution de l'après-Deuxième Guerre mondiale. Cette révolution dite silencieuse ou productiviste s'est déroulée des années 1960 aux années 1990 et a été extrêmement rapide. À un moment donné, les intérêts d'une grande partie des agriculteurs se sont en effet alignés avec la vision du pouvoir politique et les intérêts des consommateurs.

Ce projet modernisateur n'a pas été l'invention de quelques technocrates alliés à des politiques et des scientifiques, mais a répondu à une aspiration profonde de très nombreux jeunes agriculteurs. Ce projet s'est déclenché d'abord sur le plan culturel : les jeunes formés notamment dans les Jeunesses agricoles catholiques (créées en 1929) souhaitaient sortir de l'enfermement du milieu agricole, entrer dans une culture plus ouverte et devenir des citoyens à part entière.

Les grandes lois de 1960 et de 1962 qui ont déclenché cette modernisation ont donc été élaborées pour l'essentiel par les jeunes agriculteurs, qui l'ont proposée aux responsables politiques. De leurs côtés, les experts des premier, deuxième et troisième Plans et les Alliés (à travers le plan Marshall) considéraient que la France ne pouvait se redresser durablement que si elle commençait par moderniser son agriculture, ce qui permettrait de dégager de la main-d'œuvre pour l'industrie.

Après trois mille ans de lents progrès, le changement a été extrêmement rapide, voire violent. En 1960, les rendements étaient de l'ordre de 30 quintaux par hectare pour les céréales et d'entre 2000 et 3000 litres de lait par an par vache ; en 1990, ils étaient passés à plus de 85 quintaux à l'hectare. Il y a un siècle, un agriculteur assurait la couverture alimentaire de deux à trois personnes. C'est aujourd'hui quelque 80 personnes qu'il nourrit.

La situation bascule dans les années 1990. Jusqu'alors, la PAC garantissait les prix avec le soutien des pouvoirs publics. Depuis, les subventions à l'agriculture, de l'ordre de 10 milliards d'euros par an en France, sont devenues visibles à travers les soutiens directs à l'hectare et à la personne. Cela représente un traumatisme, car toute une partie du monde agricole avait voulu cette libéralisation des prix au nom d'une prétendue vocation exportatrice de la France. Ce traumatisme a touché ceux qui ne se tournaient pas vers l'exportation, mais aussi les céréaliers, qui ont découvert l'ampleur du soutien à l'agriculture dont ils bénéficient au premier chef.

De plus, les années 1990 sont celles pendant lesquelles on constate la stagnation des rendements, ce qui suscite de lourdes interrogations. À la même époque, les chercheurs documentent le tassement, l'appauvrissement et l'érosion des sols. Les questions environnementales montent, ce dont le sommet de Rio est l'emblème, et deviennent centrales. La décennie 1990 se termine enfin par de vastes crises sanitaires – vache folle, dioxine et listeria – qui font

basculer la question agricole vers celle de l'alimentation et de la santé publique.

À la fin des années 1990, la population agricole prend de plus conscience qu'elle est devenue une toute petite minorité, puisqu'elle passe sous les 5 % de la population active. Alors qu'elle a historiquement joué un rôle politique et civilisationnel majeur dans l'histoire du pays, elle devient un groupe professionnel parmi d'autres. C'est un véritable traumatisme. De plus, le monde agricole éclate du point de vue syndical, mais surtout en raison de ses spécialisations, qui impliquent des intérêts divergents.

Toujours durant cette décennie, les formes d'organisation du travail et du capital explosent en trois pôles devenus désormais très visibles :

- Des agricultures familiales spécialisées faisant appel au salariat, et qui sont très fortement déstabilisées, ce qui se traduit notamment par des suicides ;
- Des agricultures aux allures de firmes sous forme de sociétés très fortement financiarisées, qui font appel à la sous-traitance d'entreprises de travaux agricoles. Ces fermes sans fermier représentent par exemple un tiers des travaux agricoles en Normandie et se développent fortement ;
- Des micro-fermes qui relèvent plus de la micro-entreprise que de l'agriculture familiale traditionnelle. Elles ne se pensent plus comme des projets pour la vie et sont minoritaires, mais elles pèsent très lourd sur le plan culturel du fait de leur caractère territorialisé et proche des consommateurs et des collectivités.

Le milieu agricole est ainsi devenu extrêmement éclaté et il est devenu très difficile par exemple pour les Parcs de construire un travail collectif, puisque les intérêts communs sont assez faibles. Globalement, les agriculteurs se comportent comme un groupe minoritaire alors que leur interlocuteur n'est plus seulement l'État. Ces interlocuteurs se multiplient : Union

européenne, pouvoirs publics, collectivités, associations environnementales et de consommateurs, etc.

Alors que les agriculteurs sont fragilisés, ils sont désormais confrontés à de multiples parties prenantes et sont très regardés, et se retrouvent à la place d'une population assiégée. Leur projet n'est plus partagé par la société et la situation devient très difficile. Qui plus est, abandonner un projet qui a fonctionné et qui a été voulu par les pères et les grands-pères représente une forme de trahison, à la fois collective et individuelle. Les suicides d'agriculteurs sont ainsi souvent dus à la perspective de mettre fin à une transmission familiale.

Face à ces questions d'environnement, de santé publique, d'alimentation, la population agricole est ainsi extrêmement déstabilisée. Je parlais ainsi encore hier avec une agricultrice du Vexin, qui me disait ne plus savoir que faire. Ceci explique que les outils collectifs tels que les CETA sont très difficiles à remettre en route de la façon par laquelle ils fonctionnaient avant les années 1990. La loi Le Foll a imaginé les groupements d'intérêt économique et écologique, mais il est très ardu de les mettre en place, car ils supposent une forme de militantisme qui reste rare.

Il faut donc inventer des modèles de mobilisation très éloignés de ceux qui ont fonctionné jusqu'ici pour permettre aux agriculteurs d'avoir une place spécifique, bien que la future PAC soit décevante. Il faut redonner du sens aux agriculteurs, et c'est pourquoi les Parcs sont des laboratoires très pertinents, ceci alors que les collectivités peuvent de plus en plus jouer un rôle de levier. La question de l'environnement n'est pas en mesure de mobiliser, bien au contraire, mais deux autres facteurs sont susceptibles de le faire, à savoir l'approche territoriale des collectivités et la question de l'alimentation. C'est pourquoi l'outil des PAT est particulièrement intéressant pour construire des intérêts communs dans les territoires.

Échanges avec les participants

France Drugmant

Plus de la moitié des Parcs sont engagés dans des PAT, et la FPNRF, avec RESOLIS, les a fortement accompagnés sur ce thème. La première question est celle de la restauration collective. Celle du foncier est aussi fondamentale, et les questions de la gouvernance et de la transition agroécologique reviennent souvent. Ce travail se poursuivra donc avec le soutien de RESOLIS.

Bertrand Hervieu

L'alimentation est certainement un bon levier. Les agriculteurs portent à juste titre le slogan selon lequel leur métier, c'est de nourrir. Parler d'alimentation revient à venir sur leur terrain.

France Drugmant

La future PAC n'est pas réformatrice. Comment analysez-vous l'attitude des pouvoirs publics à cet égard ?

Bertrand Hervieu

Tout d'abord, les céréaliers ont toujours remporté la donne dans le cadre des négociations internes à la France, parce que les céréales pèsent positivement dans la balance commerciale, avec les alcools, contrairement aux fruits et légumes. Cet argument l'emporte, sans compter le poids de leurs bureaux d'études et de leurs lobbyistes. Par ailleurs, le poids des pays d'Europe centrale n'est pas favorable à l'agroécologie. Concernant la France, il aurait tout de même été possible d'aller beaucoup plus loin via le PSN.

Sophie Giraud, Parc du Morbihan

J'ai encore entendu il y a peu de la part d'agriculteurs qu'ils sont là pour nourrir le monde. Face à cela, toute évocation de la transition agroécologique est renvoyée à l'agri-bashing. Cette situation est très difficile à gérer par les Parcs.

Bertrand Hervieu

L'agri-bashing a été inventé par un bureau d'étude en

communication qui l'a vendu à la FNSEA pour en faire un instrument de défense dans le débat public. C'est une grande réussite, puisque le débat est à présent presque gelé. Les agriculteurs se vivent comme assiégés et déploient des armes de défense.

Philippe Mestelan

L'alimentation est le terrain de l'agriculture, mais la production devrait aussi l'être : il faut clairement revendiquer le fait qu'elle doit être écologique. Personne ne porte ce discours.

Bertrand Hervieu

Je vous trouve un peu sévère. Nous avons surtout essayé des échecs sur ce plan. Il y a eu des tentatives : fermes Déphy, plan Ecophyto, etc. Mais il est vrai qu'il est très difficile de porter le discours de l'agroécologie, comme en témoigne le débat sur le glyphosate. L'autre problème est que la première condition de l'agroécologie est la réduction de la taille des parcelles, ce qui est perçu comme une régression alors que les tracteurs sont de plus en plus gros.

Alors que la mutation d'après-guerre était orientée sur la technique, il faut reconfigurer des systèmes complexes et remettre en place la complémentarité entre productions animales et végétales, ce qui serait une rupture face à la spécialisation. Même le terme d'agroécologie est perçu comme problématique : il a été retoqué dans un premier temps par le Conseil d'État lorsque Stéphane Le Foll avait présenté son projet de loi.

Henri d'Orfeuil, RESOLIS

L'outil PAT est très pertinent, car la combinaison entre alimentation et territoire est la bonne entrée aujourd'hui. Il faut cependant préciser la teneur de ce type de projets. Pour certains, il s'agit d'instaurer une gouvernance entre toutes les parties prenantes d'un territoire pour les faire échanger, sans boussole précise. Mais le combat consiste à faire des PAT des projets de transition, mais ce terme n'est pas admis dans le cadre du comité directeur du réseau national des PAT à ce jour. Il faut se battre sur ce point.



Privilégier les systèmes complémentaires animal-cultures © PNR Narbonnaise en Méditerranée

Bertrand Hervieu

Vous avez raison. J'en reviens à l'ambition de nourrir le monde. Si de 800 000 à un million de personnes sont sous-alimentées de façon chronique, ce n'est pas par insuffisance de la production, mais faute d'accès à l'alimentation. Le monde peut déjà nourrir le monde, et je plaide pour le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes.

Jean-Luc Langlois, Parc du Vercors

Qu'en est-il de l'évolution de l'accès au foncier ?

Bertrand Hervieu

Aujourd'hui, de 30 % à 50 % des terres qui se libèrent nourrissent l'agrandissement des exploitations. Bien souvent, le fils s'installe peu avant la retraite de son père

et en profite pour acheter les terres de la ferme voisine. Il est très difficile de maîtriser ces dynamiques, ce d'autant plus qu'une grande partie du foncier est à présent détenu sous forme de parts de sociétés, qui ne sont pas soumises au contrôle par les SAFER. Le Ministre Stéphane Le Foll avait voulu inscrire dans la loi une information sur le contrôle des parts de sociétés agricoles, mais cet article a été refusé par le Conseil constitutionnel au titre du principe de la liberté d'entreprendre.

Dans ce contexte, le rôle des collectivités pour l'installation des micro-fermes est très important. Mais je suis très inquiet : la moitié des agriculteurs vont prendre leur retraite d'ici à dix ans, et les grandes manœuvres s'annoncent déjà en faveur de l'agrandissement et/ou des formes sociétaires.

Matthieu Boutin, Parc des caps et marais d'Opale

Il existe un important enjeu autour du contrôle des structures, qui n'a pas évolué depuis trente ans.

Bertrand Hervieu

Malheureusement, elles ont évolué, mais en faveur de formes sociétaires de plus en plus fluides et invisibles. Compte tenu de la jurisprudence constitutionnelle, je ne sais trop que faire, sauf à déclarer que le sol possède une dimension de bien public qui justifie un mode de contrôle spécifique.

Caroline Rozalen, Parc de l'Avesnois

Les syndicats minoritaires essaient de prendre des initiatives. Dans mon territoire, les éleveurs n'ont guère à gagner à soutenir le syndicat majoritaire, mais continuent pourtant à le faire. N'existe-t-il pas une voie pour un troisième syndicalisme en France ?

Bertrand Hervieu

Les raisons de la fidélité au syndicat majoritaire sont multiples. Elles sont notamment familiales et symboliques, et tiennent aussi à la difficulté de s'afficher autrement. Ce point est important compte tenu du pouvoir d'arbitrage des syndicats dans le domaine du foncier.

▼ Bilan du séminaire autour de la fresque réalisée par Mathilde Allard

[lien vers la fresque](#)

Les participants s'expriment autour des deux questions suivantes autour de la fresque, pour résumer le déroulement du séminaire.

👉 Qu'avez-vous particulièrement apprécié ? Qu'avez-vous appris ?

Les principales réponses sont les suivantes :

- Le débat mouvant ;
- Le travail de l'équipe du Parc des Boucles de la Seine normande vis-à-vis des ambassadeurs ;
- L'enthousiasme des leaders ;
- La coopération entre agriculteurs ;
- L'accompagnement des savoirs agricoles ;
- L'approche par petits pas dans le cadre de grands projets ;
- Les retours d'expériences sur les projets accompagnés par le Parc des Boucles de la Seine normande ;
- Les temps d'échanges informels et le questionnement des pratiques des chargés de mission ;
- L'approche sensible de la pièce de théâtre ;
- L'idée de conduite du changement et son application concrète ;
- Le travail du réseau Patur'Ajuste ;



© FPNRF



© FPNRF

- Les débats faisant ressortir des aspects multi-enjeux des territoires et les approches stratégiques ;
- Les rencontres entre agriculteurs ;
- Le rôle du parc des Boucles de la Seine normande pour accompagner l'action ;
- L'importance de l'animation par les Parcs ;
- Le partage entre tous les participants et les agriculteurs ;
- La mise en relation entre les acteurs locaux.

👉 Vers où ce séminaire vous donne-t-il envie d'aller ? Vers quelles actions ?

Les principales réponses sont les suivantes :

- Intégrer la dimension citoyenne dans la gouvernance des Parcs ;
- L'envie de travailler avec le scénario Afterres 2050 ;
- Faire peser les attentes sociétales dans le projet des Parcs ;
- Mettre les actions en cohérence pour développer les PAT ;
- Faire le lien entre agriculture et alimentation ;
- Travailler sur les outils agroalimentaires pour reterritorialiser l'alimentation ;
- Co-construire des projets à partir de personnes motrices ;
- Retravailler le lien entre agriculteurs et habitants ;

- Inclure l'approche sociologique dans le cadre des projets ;
- Mettre en synergie les porteurs de projets pour travailler sur l'innovation ;
- Se pencher sur les outils d'abattage et sur la structuration des filières ;
- S'appuyer sur les agriculteurs innovants et/ou les ambassadeurs pour aller plus loin ;
- Valoriser les pratiques vertueuses par l'aval ;
- Organiser des échanges entre Parcs sur des questions stratégiques ;
- Constituer des réseaux de pairs autour des prairies naturelles ;
- Travailler pour résoudre les antagonismes entre visions des agriculteurs, notamment en s'appuyant sur les aspects sensibles ;
- Réinventer les cercles de réflexion inter-agriculteurs, en y ajoutant d'autres acteurs du territoire ;
- Organiser des visites de fermes ambassadrices ;
- L'envie d'oser agir dans les territoires ;
- Encourager une action multi-partenaire en faveur de la transition agroécologique ;
- Agir pour une mise en relation des Parcs dans le champ technique.

▼ Conclusions

② Jacques Charron, Président du Parc des Boucles de la Seine normande



© FPNRF

Jean-Michel Maupin et moi-même avons été impressionnés par la richesse de vos échanges. Ils vous ont sans doute permis de progresser en mêlant ce que propose le Parc des Boucles de la Seine normande avec vos propres expériences.

② François Charlet, directeur référent de la commission agriculture et alimentation de la FPNRF



© Mathilde Allard - PNR BSN

Merci beaucoup à toute l'équipe du Parc des Boucles de la Seine normande pour la qualité de ses apports et de son accueil, ainsi qu'à France Drugmant pour la préparation de

ce séminaire. Cette rencontre s'inscrit dans un moment où un nouveau modèle agricole doit émerger, et il faut à présent se projeter vers l'avenir. Par ailleurs, nous sortons de la négociation de la PAC avec de grandes déceptions, car elle aurait pu être un puissant outil de transition. Pour autant, il ne faut pas renoncer à utiliser les outils qui sont et seront disponibles.

Mais surtout, il y a eu le plaisir de se retrouver en chair et en os après une longue période d'éloignement, ce qui a permis d'échanger de façon plus approfondie. Dans ce contexte, le réseau des Parcs et la Fédération ne doivent surtout pas adopter une approche conservatrice. Ce qui est posé dans les territoires des Parcs doit être applicable à l'ensemble des territoires. Il faut éviter d'entrer dans une logique d'isolement des aires protégées. Par ailleurs, la légitimité des Parcs repose sur des expérimentations qui portent leurs fruits, et il faut continuer à porter ces expériences dans tous les domaines de l'agriculture, sans limite.

Enfin, rien n'est possible sans les partenaires. Ils sont indispensables à notre ouverture et à notre enrichissement. La formation représente aussi un besoin impérieux, aussi bien sur le plan technique que méthodologique, car il faut accepter la complexité et la transversalité des approches à adopter. Il faut ainsi comprendre de quoi l'on parle, notamment en faisant appel à la sociologie. Notre réseau doit porter une vision globale de l'agriculture, au-delà des aires protégées.

Il faut consolider le réseau de partage entre Parcs, notamment en s'appuyant sur l'expérience de chacun d'entre eux. Pour cela, il y a les réunions des directeurs, mais il faut surtout organiser les échanges entre Parcs et s'appuyer sur les réseaux de référents. Il faut aussi mieux capitaliser nos expériences et œuvrer davantage à des stratégies nationales, avec nos partenaires.

Merci et toutes et à tous et bon retour à chacun.

La séance est levée.



© FPNRF

Actes, décembre 2021

Coordination et relectures : France Drugmant
fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

Rédaction des actes : Laurent Hutinet
laurenthutinet@yahoo.fr

Rédaction circuit 1 et 2 : Bastien Galant et Florence Moesch

Mise en page graphique : [Camille Garnier](#)

Remerciements aux élus et à l'équipe du Parc qui se sont mobilisés dans la préparation et l'organisation du séminaire et en particulier Mathilde, Jennifer, Wesley et Julien ; merci également à toutes les personnes qui sont intervenues tout au long de ce séminaire.

Liste des participants

Prénom	Nom	Organisme	Présence au webinaire	Présence au séminaire
Camille	ACEDO	PNR des Ardennes	1	1
Jacques	ADENOT	PNR Vercors	1	
Mathilde	ALLARD	PNR Boucles de Seine Normande	1	1
Aude	BINET	PNR Boucles de Seine Normande		1
Xavier	BLETTERIE	PNR QUEYRAS	1	1
Lucile	BLONDEAU	Conseil de Développement du PNR des Préalpes d'Azur		1
Philippe	BODARD	Commune de Saint jeannet	1	1
Mathieu	BOUTIN	PNR Caps et Marais d'Opale		1
Jean-François	BOUTARD	Ferme de la Rivière Bourdet		1
Josué	BULOT	Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime	1	1
Guislain	CAMBIER	PNR Avesnois	1	
Anne-Laure	CANCES	PNR Causses du Quercy	1	1
Clément	CHARBONNIER	FNAB	1	1
François	CHARLET	PNR Caps et Marais d'Opale	1	1
Jacques	CHARRON	PNR Boucles de la Seine normande	1	1
Julien	CHESNEL	Fédération des Parcs	1	1
Samuel	CISSEY	PNR Boucles de la Seine normande		1
Marie	COSSE	RESOLIS	1	1
Philippe	DILARD	CUMA Haies'nergies & territoires		1
France	DRUGMANT	FPNRF	1	1
Sophie	DUBOIS	Dinan Agglomération		1
Sophie	DUPRAZ	Association RESOLIS	1	1
Frédéric	DURAND	Ferme des Venelles		1
Emily	DUTHION	SCIC Energis renouvelables Pays de Rance		1
Michel	ELEDJAM	Dinan Agglomération		1
Marie	FETIVEAU	PNR du Perche	1	1
Laurent	FILLION	PNR Chartreuse	1	1
Bastien	GALANT	FPNRF	1	1
Christophe	GAUFFRE	Association EDEN		1
Pascal	GAUTRAND	Made in Town	1	
Sophie	GIRAUD	PNR du Golfe du Morbihan	1	1
Dominique	GIRET	PNR Marais Poitevin	1	
Marie-Claire	GLEMONT	La Ferme du Bac		1
Camille	GUERIN	SCIC Energies renouvelables Pays de Rance		1
Marc	HAFFNER	Microbrasserie Bretonia		1
Valère	HIS	Mairie de Saint Paër		1

Bertrand	HERVIEU	Académie de l'agriculture		1
Kevin	HOUMARD	Maraîcher de Saint Paër		1
Laurent	HUTINET	FPNRF	1	1
Arnaud	JAMIN	Piel		1
Céline	JEANNIN	Parc naturel régional du Vercors	1	1
Rémy	LACOMBE	PNR, Interparcs PACA	1	1
Jean-Luc	LANGLOIS	Parc naturel régional du Vercors	1	1
Aurélie	LASNIER	PNR Boucles de la Seine		1
Maden	LE CROM	PNR Golfe du Morbihan	1	1
Angèle	LE GALL	PNR Boucles de Seine Normande	1	1
Jérôme	LE GOFF	SCIC Energies renouvelables Pays de Rance		1
Karine	LECROCQ	PNR des Boucles de la Seine Normande	1	1
Denis	LEROOY	Verger de Belaître		1
Pauline	LECUYER	Pnr Boucles de Seine Normande		1
Alexia	LESADE	FRCUMA		1
Georges	MAILLARD	Pnr Boucles de Seine Normande		1
Guillaume	MASSE	Dinan Agglomération		1
Jean-Michel	MAUPIN	Pnr Boucles de Seine Normande	1	1
Christophe	MAUPIN	Jardin Verger de Saint-François		1
Jennifer	MAYAUD	PNR Boucles de Seine Normande	1	1
Clémence	MESSUDOM GAKO	PNR Boucles de Seine Normande		1
Philippe	MESTELAN	Scopela	1	1
Florence	MOESCH	FPNRF	1	1
Philippe	MOUTET	FPNRF	1	1
Christine	NEVOUX	PNR Normandie-Maine	1	
Laurent	NEVOUX	AFAC Normandie		1
Gaëtan	PASCAL	PNR Chartreuse	1	1
Clarisse	PERRIN	PNR Montagne de Reims	1	1
Pierre-Arnaud	PRIEUR	Métropole Rouen Normandie		1
Sophie	QUENNESSON	PNR Caps et Marais d'Opale	1	1
Wesley	RIOCHET	PNR des boucles de la Seine normande	1	1
Henri	ROUILLE D'ORFEUIL	RESOLIS	1	1
Olivia	ROUZIERE BEAULIEU	BIO EN NORMANDIE		1
Caroline	ROZALEN	PNR Avesnois	1	1
Audrey	STUCKER	PNR Chartreuse	1	
Josette	SIMON	Commune de Bourg-Achard		1
Margot	VILETTE	Région Île-de-France	1	
Total			42	66

Cartes postales d'actions dans d'autres Parcs

↑
RETOUR AU
SOMMAIRE



© PNR Avesnois

Construire un nouveau programme d'actions en faveur des prairies

[En savoir plus](#)



© PNR Préalpes d'Azur

Une agriculture d'avance

[En savoir plus](#)



© PNR du Perche

Légumineuses du Perche, Agroécologie, Filières et Habitudes alimentaires

[En savoir plus](#)



© PNR des Causses de Quercy

Accompagner la promotion et la valorisation de la brebis Causses du Lot

[En savoir plus](#)



© PNR de la Montagne de Reims

Série de 4 cartes postales sur haies et vergers, pollution lumineuse et alimentation

[En savoir plus](#)



© Dinan Agglomération

Construction d'une filière bois énergie - Dinan Agglomération

[En savoir plus](#)



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

➤ POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
www.parcs-naturels-regionaux.fr

➤ REJOIGNEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Avec le soutien financier de :



Avec la contribution de :

